

JOURNAL
BELGE
MONDIAL!

Kairos

JOURNAL ANTIPRODUCTIVISTE ● POUR UNE SOCIÉTÉ DÉCENTE

DOSSIER

**L'OGM NOUVEAU
EST ARRIVÉ**

Paul Lannoye
Page 3

**DU NORD AU SUD,
LES PEUPLES ENCHAÎNÉS
PAR LA DETTE**

Coordonné
par Robin Delobel

**VOUS AVEZ DIT
IRRÉVERSIBLE ?**

Bernard Legros
Page 5



Illustration: Sophie Legrelle

Kairos

Editeur responsable: ASBL Kairos / Alexandre Penasse — rue Th. Vander Elst, 89, 1170 Bruxelles



SOMMAIRE

L’OGM NOUVEAU EST ARRIVÉ

Paul Lannoye / Page 3

CATASTROPHES... ET AUTRES CHAOS

Jean-Pierre L. Collignon / Page 4

VOUS AVEZ DIT IRRÉVERSIBLE ?

Bernard Legros / Page 5

UNE SUBJECTIVATION DU DROIT PÉNAL

Jean-Claude Paye / Pages 6-7

LES LEÇONS DE L’EFFONDREMENT DE L’URSS (II)

Pablo Servigne & Raphaël Stevens / Page 8

DOSSIER DU NORD AU SUD, LES PEUPLES ENCHAÎNÉS PAR LA DETTE

Coordonné par Robin Delobel / Pages 9-18

INTRODUCTION

Page 9

DE LA COLONISATION À L’ESCLAVAGE ÉCONOMIQUE

Pages 10-11

RISQUE-T-ON DE REVIVRE

UNE GRANDE CRISE DE LA DETTE ?

Pages 12-13

LE COMBAT CONTRE LA DETTE :

UNE EXIGENCE ÉCOLOGIQUE

Pages 14-15

LES FONDS VAUTOURS :

DÉPECEURS DES PEUPLES

Pages 16-17

DES COP AUX RÉCITS POPULAIRES DE L’ÉCOLOGIE

Page 18

L’HUMUS SAPIENS : LA BOUCLE EST (RE)CYCLÉE

Bertrand Vanbelle / Page 19

RELOCALISATION

Jean-Luc Pasquinet / Pages 20-21

RECENSIONS

Pages 21-22

BRÈVES

Page 23

ANNONCES/AGENDA

Page 24

LA LONGUE RENGAINE DU MÊME

Les rapports de l’ONG Oxfam sur l’inégalité acquièrent le caractère naturel des saisons et, comme elles, se succèdent année après année. Un peu comme se rappelle chaque fois à notre bonne conscience, l’hiver et le froid revenant, le fait que des gens dorment, dans nos sociétés dites évoluées, dans la rue, que les miséreux existent encore. Les morts d’hypothermie viendront ainsi, de nouveau, faire les unes des médias, au même titre que les préparatifs de rentrée scolaire ou les premières chutes de neige...

De cette comparaison, on ne verra peut-être aucun lien. Pourtant, dans cette récurrence, il y a une constante : ce n’est pas chez les plus nantis, les riches exploitateurs, que l’on situera la cause, mais bien dans le chef des miséreux : à ces clodos qui n’ont pas pu s’insérer dans notre société de classe où – en Belgique – «10 % des plus riches possèdent la moitié du patrimoine de l’ensemble des Belges », où « 8 personnes dans le monde possèdent plus que la moitié »... S’insérer... « Même jusqu’au seuil de la mort et de l’hypothermie, on va encore les faire suer d’espoir, de notre espoir, les pauvres. C’est pas pour éviter qu’ils crèvent qu’on les aide, non, c’est parce qu’à moitié morts, congelés, transis, comme ils sont, il reste encore peut-être un micro-poil de petite chance d’en faire des citoyens honnêtes et productifs ».² Toujours eux, ces pauvres, qui ne parviendraient pas à s’intégrer dans nos sociétés démocratiques, celles des Luxleaks et Panama papers, des Publifin et Kazakhgate, des intérêts notionnels et des paradis fiscaux, des guerres humanitaires et des chasses aux chômeurs... ces pauvres qui, une fois « inclus », graviront peut-être les échelons pour devenir... riches, et faire le jeu de l’exclusion!

Toujours eux. Et les « honnêtes », Albert Frère ou Davignon, Lagardère ou Arnault, Gates ou Zuckerberg, ceux qui ont « réussi » « à la force du poignet », n’auraient pas de soucis à se faire. Alors qu’ils théosauraient une énorme partie de la richesse produite, augmentant leur fortune chaque année et creusant un peu plus les inégalités, la régularité des rapports des ONG nous indique que les techniques de contournement des mécanismes de redistribution sont toujours plus efficaces. Mais aussi, que les États n’agissent aucunement pour éradiquer les grandes fortunes et, dans un premier temps, apaiser la misère pour à moyen terme la faire disparaître. La Belgique par exemple, qui ne taxe ni la fortune ni les plus-values boursières, n’a réellement pris aucune décision pour assurer une répartition juste (les commentateurs ajoutent toujours un « plus » devant juste ou égalitaire - « plus juste », « plus égalitaire » comme s’ils faisaient l’aveu qu’une véritable égalité était impossible, mais surtout non désirée), depuis la crise de 2008.

Et les syndicats, qui crient victoire car ils ont obtenu un projet d’accord interprofessionnel dont ils espèrent qu’il va « améliorer le pouvoir d’achat des travailleurs et des allocataires sociaux, ce qui est favorable à notre économie ».³ N’ont-ils pas encore compris que le pouvoir d’achat était peut-être le problème, et qu’à survaloriser le travail et son soulagement par la consommation – le pouvoir d’achat –, ils étaient au service d’un capitalisme dévastateur, au service des « huit » ? Les véritables gagnants, les multinationales, grands patrons et plus nantis, le savent : « C’est fait ! Nous venons de conclure un accord interprofessionnel avec les syndicats, un accord salarial pour 2017-2018 », exulte l’administrateur délégué de la Fédération des Entreprises de Belgique (FEB), dans sa note « De la marge pour entreprendre... et consommer », où il ajoute : « Les salaires vont augmenter moins vite que chez les voisins, ça veut dire que la compétitivité de nos entreprises va s’améliorer. Plus d’emplois, plus de pouvoir d’achat », etc., etc., « Et tout cela conduira à une paix sociale ».⁴ La compétitivité c’est la solidarité, l’indécence c’est la décence.

Le scandale est pourtant d’encore nous faire croire que la compétitivité créée de l’emploi, d’encore nous parler de « pouvoir d’achat », alors qu’ils éludent la question des détournements d’impôts qui privent le collectif de ses moyens de subsistance. Ils nous somment de consommer, voitures, avions, malbouffe, objets superflus fabriqués par les esclaves d’Afrique et d’Asie qui par leur exploitation assurent notre pouvoir d’acheter bon marché... Les scandales ne sont pas des épiphénomènes du capitalisme, ils ne sont pas des accidents qui disparaîtront avec un peu plus de « contrôles », des « réformes », des accords interprofessionnels où le gagnant est toujours le même, où tous les faux garde-fous n’ont que pour fonction de nous faire oublier le scandale en cours, pendant que se prépare déjà le suivant.

Le scandale est là, inscrit au cœur du système. Permanent.

Alexandre Penasse

- ^[1] Une économie au service des 99%, rapport Oxfam 2017.
- ^[2] Le sang nouveau est arrivé, Patrick Declercq, Gallimard, 2005.
- ^[3] www.fgtb.be/-/le-g10-est-parvenu-a-un-projet-d-accord-interprofessionnel-2017-2018
- ^[4] www.feb.be

Un de nos lecteurs s’est indigné que dans l’introduction du spécial « L’Occident terroriste », nous puissions penser que le terrorisme « porte, paradoxalement, de profonds espoirs, ou de terribles menaces ». S’il faut préciser pour certains notre pensée, réaffirmons, évidemment, que les actes terroristes sont une véritable horreur, que le sang et les morts n’apportent en eux-mêmes rien, si ce n’est la peine et la désolation, comme tous massacres. Certes, le djihadisme n’est pas né en Occident, et celui-ci, de son côté, peut revendiquer des avancées civilisationnelles indéniables que nous devons défendre, comme les droits individuels, l’habès corpus, la sécurité sociale, tout ce que Bourdieu appelait la main gauche de l’État. Cependant, s’inscrivant selon nous dans une certaine logique du monde actuel, le terrorisme islamiste doit questionner

notre identité et la domination occidentale, séculaire, sur le reste du monde : nous ne pouvons plus rien faire pour ceux qui en ont déjà été les victimes, sauf ne pas les oublier, nous pouvons par contre agir pour changer radicalement notre rapport aux autres et au monde, et ainsi éviter peut-être de prochains bains de sang. Ainsi, nous nous inscrivons en faux avec la reine d’Angleterre qui, après les attentats à Londres en 2005, avait continué à clamer « Les terroristes ne nous forceront jamais à changer nos modes de vie ». Comportement autiste duquel la dissociété occidentale ferait bien de sortir le plus vite possible. Là est le paradoxal espoir. Comme le disait Edy Van Calster, l’époux d’une victime de Zaventem : « La réalité que l’on constate ici est douloureuse, mais elle éveille aussi les consciences. » (Kairos avril-mai 2016).

Kairos – Journal antiproductiviste pour une société décente

Journal de réflexion et de changement, sans pub

Périodique bimestriel / Paraît en avril, juin, septembre, novembre, février + un n° spécial à parution aléatoire / ISSN : 2294-0820

Imprimé en Belgique
Nouvelles Imprimeries Havaux s.a.,
Avenue du Marquis, 34–B
6220 FLEURUS

Tirage : cet exemplaire a été tiré à 2 000 exemplaires

Outage : Cambier / livré chez Tondeur par Dioxyde de Gambettes, Tondeur ou Kairos

Editeur responsable
ASBL Kairos / Alexandre Penasse
rue Fernand Bernier, 15,
1060 Saint-Gilles, Bruxelles - Belgique
info@kairospresse.be
www.kairospresse.be

T. (00 32) 2/660 61 09
M. (00 32) 485/057 744



FÉDÉRATION

Notre publication bénéficie de l’aide à la presse périodique de la Communauté Française Wallonie-Bruxelles

Rédacteur en chef
Alexandre Penasse

Graphisme
Studio Noir & Clair

Gestion des abonnés
Sandy De Wilde

Relecteurs
Janine, Marie-Paule, Nadia, Marie-Claire, Alain

Chroniqueurs/Rédacteurs

Paul Lannoye, Raphaël Stevens, Bernard Legros, Pablo Servigne, Jean-Pierre Léon Collignon, Gwenaël Brées

Ont contribué à ce numéro
Renaud Vivien, Renaud Duterme, Jean-Claude Paye, Alain Adriaens, Jérôme Duval, Damien Millet, Rémi Vitain, Éric Toussaint, Jean-Luc Pasquinet, Luca Fiamingo, Bertrand Vanbelle, Robin Delobel

Relecteurs
Janine, Marie-Paule, Nadia, Marie-Claire, Alain

Les articles n’engagent que la responsabilité de leurs auteurs, mais on ne les laissera jamais tomber!

Illustrations

Sophie Legrelle, Léonore Frenois, Noelia Diaz, Sylvia Szkiladz, Louise Hendrickx, Colline Sauvand, Aurélie Garnier, Elisa Sartori, Titom, Gabriëlle Lacombe, Pano Almudena, Amélie Fenain, Benjamin Tejero, Chanic

L’OGM NOUVEAU EST ARRIVÉ

En 2015, une nouvelle technique de manipulation du vivant est mise au point à l’Université de Harvard. Cette technique qui permet de créer un ADN nouveau grâce à des ciseaux moléculaires particulièrement efficaces (le CRISPR-Cas9) sectionne une séquence d’ADN jugée indésirable et la remplace par une autre pour conférer à cet organisme une propriété jugée bénéfique. Contrairement à la transgénèse et autres techniques de production d’OGM, le procédé est d’une grande précision ; en outre, il est apparemment facile à mettre en œuvre et peu coûteux. Il a permis aussi de mettre au point le forçage génétique, en anglais *gene drive*, une manipulation nouvelle dont le potentiel d’application est énorme.

Le forçage génétique consiste non seulement à introduire un gène nouveau dans un organisme vivant (bactérie, végétal, animal) mais surtout à garantir sa transmission à toute sa descendance. Ceci est rendu possible du fait que le forçage génétique détruit les compétiteurs du gène nouveau. Il en résulte que, même si l’organisme génétiquement modifié s’accouple avec un partenaire portant une version différente du gène en question, tous ses descendants porteront ce gène et exprimeront la propriété qui lui est associée.

Je cite ici les propos de deux scientifiques français qui ont lancé un appel récent au débat public dans leur pays. « En théorie, si 10 individus génétiquement modifiés par insertion d’une cassette d’ADN *gene drive* sont introduits dans une population naturelle de 100 000 individus, alors en moyenne plus de 99% de ceux-ci seront porteurs de la cassette *gene drive* au bout de 12 à 15 générations. Le *gene drive* manipule à son avantage les trois piliers de la sélection naturelle : mutation, hérédité et adaptation ».¹

L’humanité, ou plutôt une partie de ses membres, détient ainsi le pouvoir de transformer les espèces selon son bon vouloir et *in fine* de refabriquer tout le monde vivant et de le domestiquer.

Les projets les plus ambitieux sont évoqués et d’ores et déjà étudiés en laboratoire : rendre stériles les criquets et les empêcher ainsi de dévaster les cultures, rendre les espèces végétales invasives incapables de survivre dans leur nouvel habitat ou encore modifier les cellules sexuelles des moustiques pour les empêcher de véhiculer le parasite responsable du paludisme.

L’enthousiasme des chercheurs en génétique face au CRISPR-Cas9 et à ses performances en laboratoire ne peut cependant conduire à conclure hâtivement à l’intérêt concret de l’application de cette technique sur le terrain. Un écosystème n’est pas un laboratoire aseptisé où tous les paramètres sont bien connus et maîtrisés.

Le cas de la malaria et de son hypothétique éradication exigerait une évaluation approfondie préalable des impacts écologiques d’une intervention brutale sur une population d’insectes. Comme le font remarquer certains scientifiques, on connaît encore trop mal le rôle du moustique dans la chaîne alimentaire. Le risque de priver certains prédateurs qui régulent les populations d’autres insectes ravageurs de récoltes est réel. On pourrait donc provoquer des famines. Par ailleurs, il est illusoire de croire, comme le précise l’entomologiste Frédéric Simard, directeur de recherches à l’Institut de recherche pour le développement (IRD), que la lutte génétique puisse être la panacée. « Les populations de moustiques auxquelles on va s’attaquer dans la



Illustration: Léonore Frenois

nature sont extrêmement variables au niveau génétique, ce qui leur confère un potentiel d’adaptation fantastique ».² En fait, les connaissances quant au fonctionnement réel des écosystèmes s’avèrent à ce jour largement insuffisantes pour se permettre de lâcher dans la nature des espèces génétiquement modifiées susceptibles d’entraîner des dommages irréparables et irréversibles.

Même ceux qui sont séduits a priori par l’innovation technologique et qui ont d’ailleurs largement investi dans la recherche sur le forçage génétique se veulent prudents. C’est ainsi que la DARPA (The Defense Advanced Research Projects Agency ou service de Recherche de l’Armée des États-Unis) et la Fondation Bill et Melinda Gates (encore elle !) ont financé une étude, publiée en juin 2016, par l’Académie nationale des Sciences³ visant à évaluer les risques, investiguer l’état des connaissances et investiguer les moyens pour une « utilisation responsable » (sic). Il faudrait donc se réjouir de la sollicitude de ces bienfaiteurs de l’humanité.

Mais comme l’a fait remarquer avec sa pertinence habituelle l’ETC Group⁴, l’étude de la NAS, quoiqu’intéressante, ignore trois aspects fondamentaux de la problématique du forçage génétique :

- son utilisation potentielle à des fins militaires, via la conception d’insectes programmés à cette fin, l’attaque du microbiome humain, la suppression intentionnelle de récoltes destinées à l’alimentation ou l’éradication des pollinisateurs ;

- sa prise en main par les lobbies de l’agro-alimentaire pour renforcer leur monopole et menacer la sécurité alimentaire de nombreuses populations ;

- la nécessité d’une gouvernance planétaire dans le cadre de la Convention ENMOD (modification de l’environnement), de la Convention sur les armes biologiques et de celle sur la sécurité alimentaire mondiale.

Il est par ailleurs un autre aspect de l’utilisation du CRISPR-Cas9 qui interpelle au plus haut point : son application à l’être humain lui-même. Des chercheurs chinois (Université Sun Yat-Sen de Canton) ont testé la technique sur un embryon humain et publié leur étude le 18 avril 2015 dans la revue *Protein and Cells*. Cette publication, refusée par les revues *Nature* et *Science* pour des raisons éthiques, a agité la communauté scientifique.

Les uns mettent en garde contre les risques de modification d’une lignée génétique entière et donc de la race humaine et appellent à une pause dans les recherches. D’autres, déjà engagés dans la manipulation du génome de certains animaux, comme le porc ou le bovin, n’hésitent pas à prédire un avenir certain en médecine humaine à cette technologie. Pour certains, elle permettrait d’éliminer les maladies graves d’origine génétique comme la mucoviscidose voire d’assurer une protection à vie contre les infections ou la maladie d’Alzheimer. Mais, il est difficile de ne pas voir que la porte s’ouvre toute grande pour l’eugénisme.

Le CRISPR-Cas9 et le forçage génétique ne sont-ils pas à la biologie ce qu’est la fission nucléaire contrôlée à la physique : une technologie d’une puissance telle qu’elle menace l’humanité ?

Paul Lannoye

- ^[1] Baptiste Morizot et Virginie Orgogozo : « Faut-il relâcher le *gene drive* dans la nature », mai 2016 - http://www.normale.sup.org/-vorgogozo/gene-drive.html
- ^[2] Les manipulations génétiques pour vaincre le paludisme - http://www.scidev.net/fr/rique-sub-saharienne/paludisme/actualites/manipulations-genetiques-vaincre-paludisme.html
- ^[3] Gene Drives on the horizon, advancing Science, navigating uncertainty and aligning Research with public values : Report in Brief, *The National Academies of Sciences, Engineering, Medicine*, June 2016
- ^[4] Stop the Gene Bomb ! ETC Group comment on NAS report on Gene Drives : ETC Group, 08 June 2016.

CATASTROPHES, APOCALYPSES ET AUTRES CHAOS. SANS OUBLIER LE SURREALISME...



Illustration: Noëlia Diaz

On n'y échappe pas. Il est même impossible d'y échapper ; ils le font exprès. Et s'ils ne le font pas exprès, « c'est encore pire que plus que pire, c'est dire » (à lire d'une traite et sans bouger les oreilles). Bref, disions-nous en commençant : on n'y échappe pas. À cette presse – journaux de papier, radios, télévision – qui, en toutes occasions mais jamais les meilleures, fait un usage abusif voire même outrancier de ces épithètes calamiteuses à seule fin d'impressionner et terroriser les lecteurs, auditeurs et autres affalés dans leur canapé devant la trombine inénarrable de de Brigode. Ou un(e) autre, il importe peu. Trois centimètres de neige, les bouchons d'automobiles à l'entrée de la capitale, la fermeture de tel tunnel dans le centre de notre belle et incontournable capitale, un attentat meurtrier ici ou là, un déraillement de train ou une chute d'avion (le contraire est extrêmement rare) et les voici, toutes et tous à écrire, à dire au micro ou face caméra et avec des trémolos dans la voix, que la situation sur les routes est apocalyptique, que le chaos règne là ou ailleurs ; enfin et bref, qu'à tout bout de champ et toutes circonstances, c'est quasi la fin du monde.

Perspective par ailleurs de plus en plus évoquée par les scientifiques qui étudient les innombrables alertes en matière de climat et d'environnement. De son côté, le fantasque nouveau président des États-Unis d'Amérique, considère, lui, que toute cette affaire de changement climatique est une plaisanterie de mauvais goût qui n'a pour objectif que de nuire aux ambitions de ce grand et si beau pays, qui compte 10 millions de pauvres et de déracinés de toutes sortes ce qui, bien évidemment, ne constitue ni une catastrophe ni un scandale mais, plus prosaïquement, un effet du cours inéluctable et naturel de la lutte mémoriale entre les membres de la communauté humaine qui est, en cela, cousine de toutes les autres espèces animales dont la loi est « manger ou être mangé ». Encore que : les herbivores et autres ruminants échappent à ce terrible et cruel adage ; on n'a jamais vu les verts pâturag-

es menacer de dévorer ceux des animaux qui s'en nourrissent. Au passage, souvenons-nous de ce qu'Adolf Hitler était strictement végétarien et qu'il ne buvait pas d'alcool ni ne fumait d'horribles cigarettes, comme quoi...

Pour en revenir aux calamités bien de chez nous, on peut dire que nous avons été bien servis, ces derniers temps, avec l'affaire Publifin à propos de laquelle des hectolitres de salive, d'encre et de sueur se sont déversés à tout va et il s'en est fallu de peu que l'on assiste à un véritable tsunami à caractère « surréaliste » ; nous y voici. Pauvre André Breton ; lui qui voyait dans le mouvement dont il fut l'un des inspirateurs, une manière de révolution, de remise en cause des vieilles rengaines utilitaristes, de bouleversement des mœurs, de libération de l'esprit et de la pratique de la poésie sous toutes ses formes, voici que l'appellation de ce qui devait être un vaste chantier de démolition du vieux monde est devenue une de ces tartes à la crème sémantique que les scribouillards et autres beaux parleurs publics et payés par lui, utilisent à tort et à travers pour illustrer benoîtement les limites de leurs pauvres entendements. Maintenant, ne comptez pas sur le responsable de cette chronique pour encore pérorer à propos de cette pénible affaire de malversation et de banditisme. La presse, pour une fois à peu près unanime, en a fait ses choux gras et y reviendra encore, sûrement, pendant un certain temps. Le temps que les citoyens cocufiés de magistrature façon digèrent peu à peu la bile de dégoût qui leur est montée à la gorge et que d'autres turpitudes soient, un jour prochain, l'objet de leur bonne attention.

Pour le reste et comme l'auteur de ces lignes en a l'habitude, nous ne terminerons pas cette causerie sans évoquer le climat enchanteur qui règne ces temps derniers chez nos chers voisins d'Outre-Quévrain (autre tarte à la crème de nos copistes patentés) où l'on a assisté à de bien rocambolesques et croustillantes aventures ; au centre des-

quelles on trouve, une fois encore, les camarades du parti socialiste, aussi tristement et pathétiquement nuls que ceux de chez nous. Ceux-là ont donné un beau spectacle d'incompétence et de petites combines lors du premier tour de primaire de « La belle alliance populaire » - il est permis de ricaner - et de la diffusion de ses résultats ; ceux-ci se sont signalés par leur parfaite hypocrisie et leurs mines confites de repentis vertueux dans l'affaire Publifin et dérivés, posture qui leur va si mal.

Et, pour en finir, il serait bon qu'une large part de l'opinion en vienne à exiger la démission de TOUT le personnel politique de ce patelin Belgique, dans toutes les assemblées fédérales et régionales ; qu'ils dégagent, TOUTS ! Mais ce n'est pas demain la veille que cela risque d'arriver. Quoique, on ne sait jamais, rien de plus imprévisible que les masses populaires. On commémore tout de même, cette année, le centenaire de la Révolution bolchevique...

"Il serait bon qu'une large part de l'opinion en vienne à exiger la démission de tout le personnel politique. Qu'ils dégagent, tous !"

Post scriptum : C'est le vilain copieur de JL Mélenchon, Benoît Hamon, qui a emporté la primaire socialiste. Et ce petit bonhomme n'est pas loin de prétendre exiger que le meneur de la France Insoumise lui fasse allégeance. Ça va pas la tête ?

Jean-Pierre L. Collignon.

VOUS AVEZ DIT IRRÉVERSIBLE ?

« La mondialisation est irréversible. »

Avertissement de Xi Jinping à Donald Trump, forum de Davos, le 17 janvier 2017.

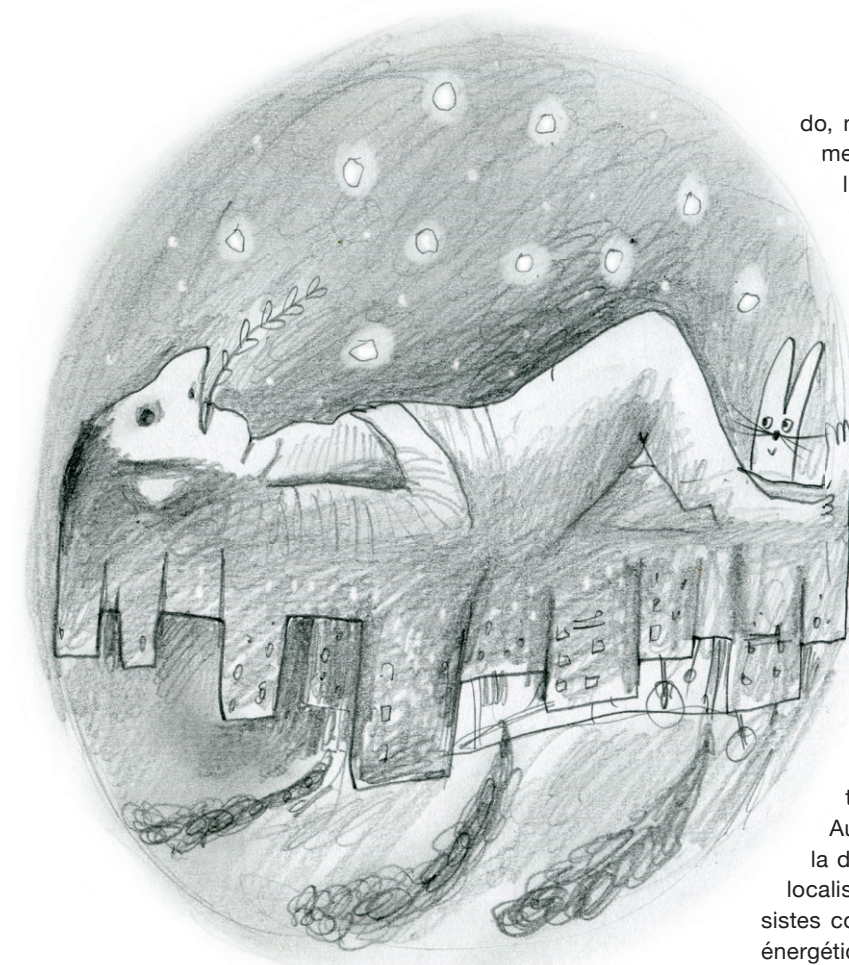


Illustration: Sylvain Schiltz

do, nous savons maintenant que les dérèglements climatiques – sans même considérer l'hypothèse plausible d'un emballement – vont se poursuivre sur une très longue période. Ils sont irréversibles à échelle humaine, ou du moins civilisationnelle. L'activité des déchets nucléaires et la disparition accélérée des espèces relèvent aussi du même cas. Le professeur Guy McPherson identifie pas moins de trente boucles de rétroaction positives devenues immaîtrisables.² La difficulté sera d'introduire du débat démocratique dans une situation globale de plus en plus critique. La tentation totalitaire risque de prédominer.³

Où se trouve alors la réversibilité ? Par exemple dans un processus de démondialisation qu'appellent de leurs vœux de rares politiques (Arnaud Montebourg) et essayistes (Emmanuel Todd, Aurélien Bernier), ainsi que les partisans de la décroissance, qui la dénomment plutôt relocalisation.⁵ Infaissable, répondront les progressistes cornucopiens⁴, qui oublient qu'une pénurie énergétique – et déjà un simple renchérissement des matières premières – pourrait venir mettre fin à cette utopie de la mondialisation, en commençant par contracter les transports internationaux gourmands en pétrole (avions, automobiles, porte-conteneurs), et par là même la majeure partie des échanges commerciaux, sources de profit pour les multinationales. L'irréversibilité de l'épuisement des ressources fossiles implique en retour la réversibilité d'un phénomène humain comme la mondialisation. Il serait bien sûr préférable d'organiser la démondialisation plutôt que de la subir, tout en ne perdant pas de vue que nous devons nous accommoder des destructions écologiques, pour certaines d'entre elles irréversibles, à nouveau.

« Démondialisation, peut-être, mais il restera Internet, clament les technoptimistes, et les êtres humains continueront à communiquer d'un bout à l'autre de la planète. » C'est faire peu de cas du désordre social et politique qui s'ensuivra et dérangera ce bel ordonnancement des communications en temps réel ; c'est ignorer que les problèmes d'approvisionnement énergétique ébranleront à tout le moins la fiabilité du système, voire y mettront fin. Selon la théorie d'Olduvaï de Richard Duncan, l'effondrement débutera par de gigantesques pannes d'électricité, de plus en plus fréquentes. Selon les calculs du chercheur britannique Andrew Ellis, la Toile risque de se déchirer dans de fatals soubresauts en 2023. En cause, la saturation des fibres optiques par les téra-octets de photos publiées sur les réseaux dits sociaux, de téléchargement de films, de télévision numérique et d'addiction aux smartphones, ainsi que la consommation d'électricité des data centers, en hausse continue. Comme il n'existe pas d'autorité du web, c'est l'anarchie, chacun fait ce qu'il veut dans son coin. Dès le printemps 2015 dans Le Monde (12/05), des rassuristes⁷ n'avaient pas manqué de réagir à cette nouvelle cache-mardesque (et qui, tout bien réfléchi, l'est, quel que

soit le point de vue adopté), en qualifiant l'effondrement du web de « mythe », puisqu'il a déjà survécu à plusieurs prédictions alarmistes, et en y opposant leurs propres mythes : confiance dans les équipementiers, dans l'intérêt de tous aiguillonnant la recherche de solutions techniques, dans les investissements financiers, dans l'utilisation « écoraïsonnable » des ressources, etc. Ainsi, selon Henk Steenman, directeur d'Ams-Ix, les innovations technologiques permettront d'augmenter les capacités « bien plus qu'un facteur 10 dans les prochaines années » ; selon le consortium Greentouch, il est « possible de diminuer par un facteur 1 000 la consommation électrique d'Internet tout en garantissant la qualité du service ». Augmenter, diminuer... le toujours plus passera cette fois par le toujours moins, bel exemple de « dialectique » libérale !

Bizarrement, la réversibilité nous effraie, comme si recommencer à vivre sans Internet était hors du champ du possible, de l'imaginable, du souhaitable, la flèche du progrès allant nécessairement dans le même sens. Dans ce cas comme dans d'autres, nous connaîtrions bien une forme de retour en arrière, mais qu'importe s'il s'agit de notre survie, et d'abord d'une vie meilleure, sur les plans sanitaire et social, et enfin décente ? Les électeurs-consommateurs dirigent généralement leur peur – quand ils ont peur ! – vers les mauvaises cibles. Günther Anders nous avertissait du rôle bénéfique de la peur légitime qu'il faudrait faire naître chez nos contemporains, ce qui représente une « tâche morale ». Inversement, à la Silicon Valley, les bergers du numérique font tout pour garder leurs brebis surfeuses dans le conformisme, la passivité politique et l'optimisme indéfectible. Et pour cela, ils peuvent compter sur les médias.

Bernard Legros

1. Jean-Michel Chaumont, Philippe Van Parijs (dir.), *Les limites de l'inéluctable. Penser la liberté au seuil du troisième millénaire*, De Boeck Université, 1991.
2. www.youtube.com/watch?v=IA7koR4p268.
3. Si la montée des droites extrêmes en est un signe, n'oublions pas que le danger totalitariste risque d'abord de venir du techno-capitalisme.
4. Cf. Aurélien Bernier, *La démondialisation ou le chaos*, Utopia, 2016.
5. Cf. Jean-Luc Pasquinet, *Relocaliser. Pour une société démocratique et antiproductiviste*, Libre & solidaire, 2016.
6. Adeptes de la corne d'abondance.
7. Faisant principalement partie du camp libéral, les rassuristes s'évertuent à tranquilliser à tout prix les masses, niant ou minimisant les menaces globales qui sont « largement exagérées, venant de khmers verts » et de toute façon seraient « surmontées par le génie humain ». En France, l'économiste Jean de Kervasdoué, et en Belgique le philosophe Corentin de Salle, en sont de dignes représentants.

UNE SUBJECTIVATION DU DROIT PÉNAL

L'année 2016 a enregistré une véritable inflation législative en matière pénale. Deux lois significatives, l'une, datant du mois d'août, redéfinissant « l'incitation indirecte » au terrorisme, l'autre, adoptée en décembre, punissant la « participation » à une organisation terroriste et « la préparation » d'actes terroristes, constituent un important pas en avant dans le processus de subjectivation du droit pénal, commencé il y a une quinzaine d'années. Cette tendance, commune à l'ensemble des pays membres de l'UE, précède bien la « lutte contre le terrorisme » légitimée par les attentats du 11/9.

En Belgique, elle débute avec la loi relative aux organisations criminelles du 10 janvier 1999¹. Il s'agit d'une véritable préfiguration des législations antiterroristes qui punit l'appartenance, ainsi que la participation à des activités licites de l'organisation dite criminelle. Cette loi construit déjà une responsabilité collective. Le simple fait de faire partie d'une organisation poursuivie, sans commettre de délit matériel, ni d'en avoir eu l'intention, suffit pour être puni. La deuxième étape correspond à la période qui suit les attentats du 11/9. L'intégration dans le code pénal belge, en décembre 2003², de la Décision-cadre de l'UE relative au terrorisme met en place une nouvelle incrimination spécifiant l'acte et l'organisation terroristes. L'infraction comprend un double élément : l'un objectif, soit un acte violent, un attentat, une destruction d'édifice... et l'autre subjectif, l'intention avec laquelle l'acte est commis. C'est cet élément subjectif qui est déterminant. Une action est considérée comme terroriste quand elle a pour but « de porter atteinte gravement » aux structures politiques, économiques ou sociales d'un pays ou quand elle a pour objectif de le déstabiliser. Cette loi développe aussi un délit d'appartenance. On peut être poursuivi, non pas parce que l'on a commis un acte déterminé, mais simplement parce qu'on est membre ou considéré comme lié à une organisation labellisée comme terroriste.

L'INCITATION « INDIRECTE » AU TERRORISME

Suite aux attentats en France et en Belgique, la machine législative s'emballa. La loi du 8 août 2016 « portant sur des dispositions diverses en matière de lutte contre le terrorisme »³ rend punissable l'incitation au déplacement à l'étranger « à des fins terroristes », ainsi que le recrutement, pour voyager à l'étranger ou pour revenir dans notre pays, « à des fins de terrorisme ». Auparavant, seule l'incitation ou le recrutement, afin de réaliser un « attentat terroriste », étaient visés.

Surtout, elle modifie le délit d'incitation au terrorisme, déjà contenu dans la loi du 18 février 2013⁴. Cette transposition dans le droit belge, de la décision-cadre 2008/919/JAI du Conseil de l'Union européenne, poursuivait le fait de diffuser ou mettre à la disposition du public un message, avec l'intention d'inciter, « directement ou indirectement », à la commission d'une infraction terroriste. Il s'agissait déjà d'une notion très floue, violant le principe de légalité. En cas d'incitation indirecte, le magistrat doit spéculer sur les intentions de l'auteur, ainsi que sur le ressenti de ceux qui reçoivent ou pourraient recevoir le message.

Rappelons que cette possibilité, offerte par la loi de 2013, avait été refusée, début 2008, par les parlementaires belges, majorité et opposition confondues, lors d'un contrôle de subsidiarité de la proposition de Décision cadre 2008/919/JAI du Conseil de l'Union européenne qui impose la poursuite de l'incitation au terrorisme. Pourtant, le texte qui a été adopté en 2013 n'est en rien différent de celui refusé en 2008⁵. Le changement d'attitude du pouvoir législatif est symptomatique du chemin parcouru dans le processus d'abandon des libertés fondamentales.

Dans le cadre de la loi de 2013, le juge devait aussi déterminer, en l'absence de passage à l'acte, si la diffusion du message « crée le risque » qu'une infraction terroriste aurait pu être commise. Il s'agit donc d'un élément purement subjectif ne devant être confronté à aucune objectivation. C'est pourtant cette évaluation qui est supprimée par la loi de 2016. La notion de « risque » n'est plus nécessaire pour caractériser, une parole ou un écrit, d'incitation indirecte au terrorisme, renforçant ainsi la possibilité de créer un pur délit d'opinion. Ainsi, la parole ou l'écrit contestés sont en soi criminalisés, même s'ils ne conduisent pas, ni ne présentent aucun risque d'un passage à l'acte terroriste.

Cette incrimination pourrait permettre de s'attaquer à une contestation radicale de la politique extérieure de Belgique, à une parole ou à des écrits qui encourageraient les populations syriennes à se défendre face aux bombardements de l'OTAN sur leur territoire.

La commission de cette infraction requiert toujours un dol spécial, comme le précise l'usage des termes « avec l'intention d'inciter directement ou indirectement à la commission d'une infraction terroriste. » C'est une nouvelle fois, au détriment de tout élément objectif, l'aspect subjectif qui est valorisé.

De même que la loi française sur la provocation publique au terrorisme, le nouveau projet de loi viole la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention du terrorisme. Cette dernière est particulière-

ment explicite : « ... Pour évaluer "si un tel risque" est engendré, il faut prendre en considération la nature de l'auteur et du destinataire du message, ainsi que le contexte de l'auteur et du destinataire du message, ainsi que le contexte dans lequel l'infraction est commise⁶... »

L'APOLOGIE DU TERRORISME EN FRANCE

En France, l'article L. 421-2-5 de la loi n° 2014-1353, renforçant les dispositions relatives à la lutte contre le terrorisme⁷, punit « le fait de provoquer directement à des actes de terrorisme ou de faire publiquement l'apologie de ces actes ». Il établit que « l'apologie du terrorisme » est assimilable à du terrorisme.

En retirant l'apologie du terrorisme du droit de la presse, pour l'insérer dans le code pénal, l'article établit une relation de causalité directe entre un discours et des actes. Considérer qu'un contenu considéré comme « glorifiant le terrorisme » est du terrorisme, est attentatoire à la liberté d'expression, car la frontière entre opinion et apologie, information et propagande, est très floue.

Depuis les attentats au journal *Charlie-Hebdo*, les procédures pour « apologie du terrorisme » se sont multipliées et une série de peines d'emprisonnement ont été prononcées en comparution immédiate. Si l'apologie consiste à justifier le terrorisme, le présenter sous un jour favorable ou l'encourager, en quoi l'exemple d'une jeune fille de 14 ans, mise en examen pour apologie du terrorisme pour avoir dit « On est les sœurs Kouachi, on va sortir les kalachnikov », rentre-t-elle dans « la lutte contre le terrorisme. »

Rappelons que depuis le début de l'état d'urgence jusqu'en décembre 2016, 4 292 perquisitions ont été menées dans ce cadre. Suite à celles-ci, 670 procédures ont été ouvertes, dont 61 sur des faits en lien avec le terrorisme, dont 41 pour « apologie du terrorisme ». Il apparaît que cette dernière constitue l'essentiel des poursuites en matière de terrorisme, alors qu'il peut s'agir simplement d'un délit d'opinion ou simplement de provocation à l'égard des « forces de l'ordre ».

Grâce à la notion d'incitation « indirecte », la Belgique se hisse au niveau d'arbitraire que permet l'incrimination française de glorification du terrorisme. Si ces deux pays vont au-delà de ce qu'exigeait le Conseil de l'Europe, il leur reste encore un petit pas à faire pour rejoindre le ni-

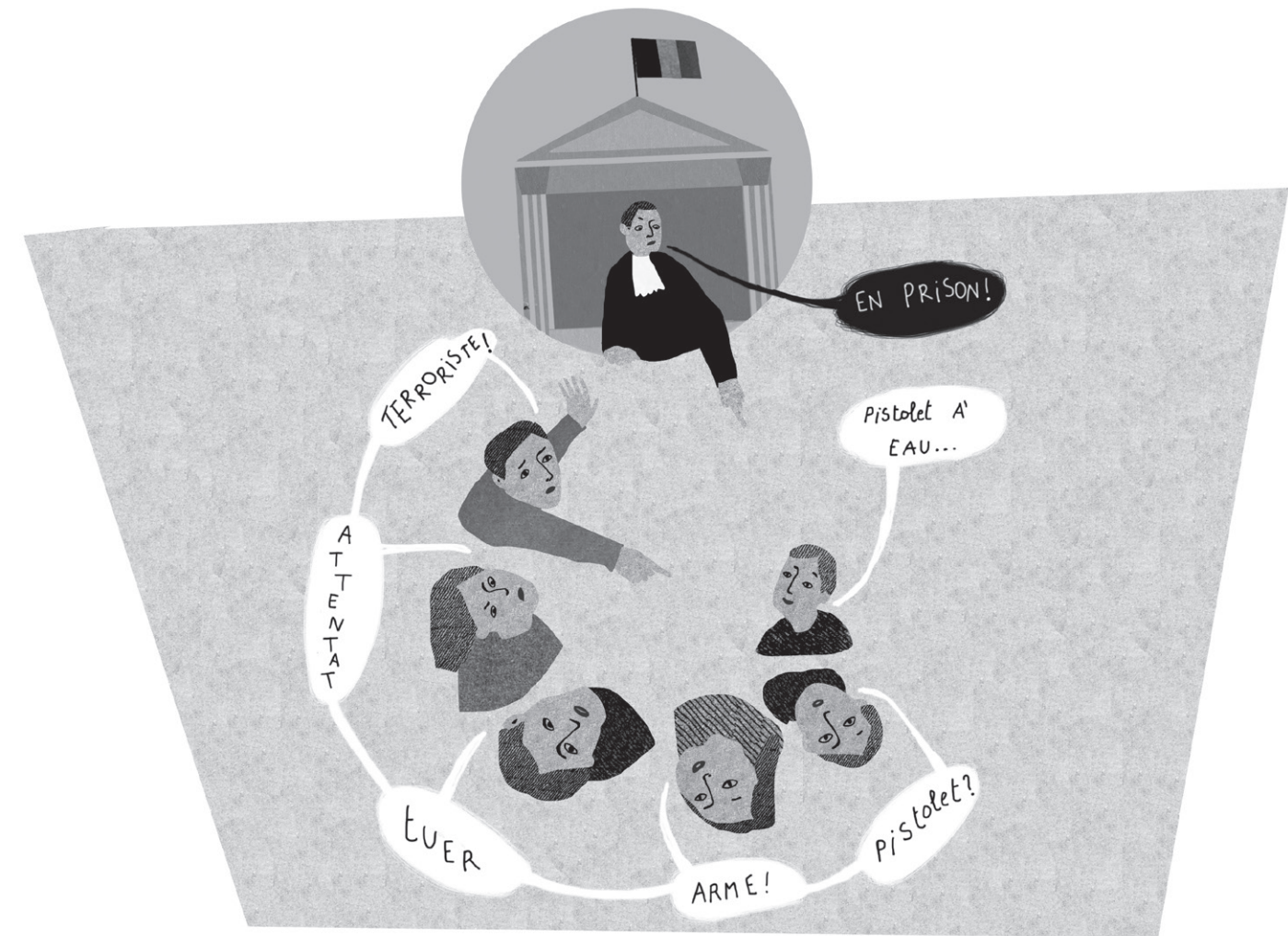


Illustration: Louise Hendrickx

veau liberticide de la législation anglaise. La Grande-Bretagne a en effet anticipé toutes les législations antiterroristes continentales et se présente toujours comme un modèle indépassable.

VERS LE MODÈLE ANGLAIS

En Grande-Bretagne, le Terrorism Bill de 2005 inscrit des incriminations d'encouragement au terrorisme et d'incitation indirecte qui ne requièrent pas une intention de pousser d'autres personnes à commettre des actes criminels. Un individu peut commettre ces délits sans s'en rendre compte. Le délit d'incitation indirecte existe si une personne qui énonce ou publie une déclaration est simplement « insouciant » quant à la possibilité que son discours soit ou non compris comme un encouragement au terrorisme. La loi a une approche très large de la notion d'insouciance, elle comprend « les cas où une personne peut être tenue comme insouciant [qui] inclut chaque situation où la personne ne peut pas raisonnablement avoir manqué d'avoir connaissance de cette possibilité. »

Comme en Belgique, la matérialité des faits n'est plus nécessaire pour poursuivre des déclarations, ni non plus, d'intention terroriste attribuée aux personnes poursuivies, ce dernier point est spécifique à la Grande Bretagne. Il suffit qu'un individu, n'importe lequel, déclare se sentir incité à commettre des actes terroristes, par des paroles prononcées par un tiers, pour que l'on puisse poursuivre l'auteur du discours. La personne qui parle est donc responsable de la manière dont ses déclarations peuvent être perçues, quels que soient son objet et son intention. Par exemple, des paroles ou des écrits de soutien à la résistance palestinienne pourraient servir de matière à des poursuites, si une personne ayant mis une bombe dans le métro de Londres les évoque, afin de justifier son geste. La Belgique et la France se rapprochent pas à pas de ce modèle politique qui indique aux citoyens que, en toute circonstance, il est plus prudent de se taire.

PUNIR UNE CONNAISSANCE SUPPOSÉE ET NON AVÉRÉE

Dans notre pays, la dernière loi de décembre 2016 « modifiant le code pénal en ce qui concerne la répression du terrorisme »⁸ transforme la no-

tion de participation à une organisation terroriste. Cette incrimination, introduite par la loi du 19 décembre 2003, punit « toute personne qui participe à une activité d'un groupe terroriste... en ayant connaissance que cette participation contribue à commettre un crime ou un délit du groupe terroriste⁹ ». La loi de 2016 remplace les mots « en ayant connaissance » par « en ayant eu ou en ayant dû avoir connaissance » et le verbe « contribue » par « pourrait contribuer ». L'élargissement de l'incrimination est considérable. Elle crée une notion de connaissance présupposée qui se substitue à un savoir réel.

L'incrimination contenue dans cette loi de 2016 opère un renversement de l'ordre du droit en donnant carte blanche au pouvoir pour poursuivre les citoyens. Elle s'oppose à la sécurité juridique qui nécessite que, pour qu'un acte soit punissable, il faut que l'auteur soit en mesure de savoir, au moment où il agit, que cet acte constitue une infraction.

Les parlementaires viennent d'accepter ce qu'ils avaient auparavant refusé. Rappelons que, au cours des travaux parlementaires de la loi du 10 janvier 1999 relative aux organisations criminelles précitée, une législation qui anticipe les lois antiterroristes, les mots « ou doit savoir » ont été omis de l'article qui incrimine la participation à certaines activités de l'organisation criminelle. Au cours de la discussion, il avait été indiqué qu'on « renversait ainsi la charge de la preuve », que le juge risquerait de se voir accorder une marge d'appréciation trop étendue et qu'il serait conduit à déduire la culpabilité d'un suspect « in abstracto, sans référence à son vécu. »

La loi prévoit aussi la poursuite des actes préparatoires à une infraction terroriste qui consistent à « faciliter et rendre possible » l'exécution de l'action, mais « ne constituent pas des actes matériels de ladite infraction. » Ainsi, cette incrimination peut porter sur des actes qui peuvent n'avoir rien d'illégal, mais le deviennent, car ils sont couplés à une « intention » de commettre un acte terroriste. L'exposé des motifs précise que les actes préparatoires sont à distinguer de la tentative. Incriminer les premiers permettrait d'intervenir en amont à la commission de l'infraction, au stade préparatoire de l'acte. La tentative se caractérise, en revanche, par la manifestation d'actions extérieures qui forment un commencement d'exécution du délit.

Ainsi, contrairement à la tentative qui porte sur des actes matériels, l'essentiel de la notion de préparation d'une infraction terroriste se fonde sur un élément subjectif, l'intention attribuée au prévenu.

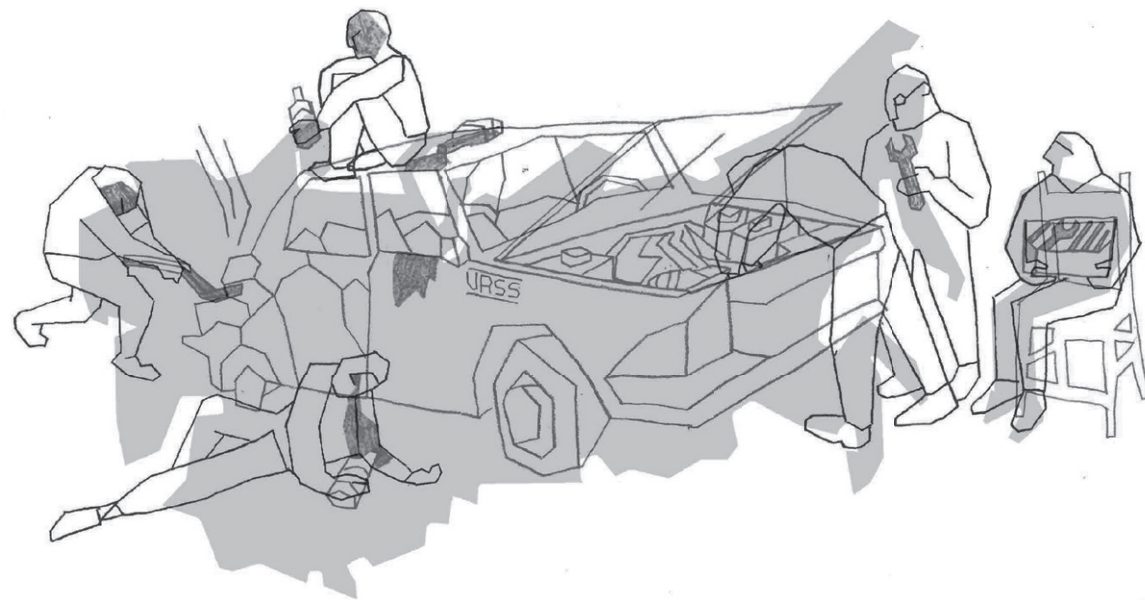
Le gouvernement s'est inspiré de la législation française. Mais, celle-ci prévoit une liste de comportements qui doivent être considérés comme des actes préparatoires. On notera qu'elle requiert aussi la combinaison d'un acte préparatoire (le fait de détenir, de rechercher, de se procurer ou de fabriquer des objets ou des substances de nature à créer un danger pour autrui) avec un autre (par exemple : recueillir des renseignements sur des lieux visés par une action). En Belgique, cette solution n'a pas été retenue, car considérée comme « trop restrictive ». C'est l'élément subjectif, l'intention criminelle attribuée à l'auteur, qui permettra de déterminer si l'action posée est illégale, sans aucune tentative, contrairement à la France, d'objectiver quelque peu l'incrimination des actes préparatoires.

Jean-Claude Paye, sociologue, auteur de *L'emprise de l'image. De Guantanamo à Tarnac*, Editions Yves Michel.

(1) www.etaamb.be/fr/loi-du-10-janvier-1999_n1999009159.html, lire « Vers un État policier en Belgique ? », *Le Monde diplomatique*, novembre 1999, et *Vers un État policier en Belgique*, 156p, EPO 1999.
(2) Loi du 19 décembre 2003 relative à l'infraction terroriste », *Moniteur belge* du 29 décembre 2003.
(3) Loi du 27 avril 2016 relative à des mesures complémentaires en matière de lutte contre le terrorisme, publiée le 9 mai 2016, *Moniteur belge*, le 9/5/2016, p.30567.
(4) Loi du 18 février 2013 modifiant le livre II, titre 1^{er} du code pénal, *Moniteur belge*, le 4 mars 2013.
(5) Manuel Lambert, Jan Fermon, « L'incitation indirecte au terrorisme : un terme qui piège la liberté d'expression ? », *Ensemble* n° 78, avril 2013.
(6) In « Loi du 19 décembre 2003 relative aux infractions terroristes. », *Ligue des droits de l'Homme*, 17 juillet 2016.
(7) « Loi n° 2014-1353 du 13 novembre 2014 renforçant les dispositions relatives à la lutte contre le terrorisme », JO n° 263 du 14 novembre 2014.
(8) Projet de loi modifiant le code pénal en ce qui concerne la répression du terrorisme, texte adopté en séance plénière, le 1^{er} décembre 2016.
(9) Loi du 19 décembre 2003 relative aux infractions terroristes.

LES LEÇONS DE L'EFFONDREMENT DE L'URSS (II) : DÉMOGRAPHIE

Que nous apprend l'histoire sur les dynamiques d'effondrements ? Il y a presque 30 ans, l'Union soviétique se décomposait. Dans notre précédente chronique, nous avons vu, contrairement aux idées reçues, que la faune et la flore sauvages ont décliné pendant la décennie de chaos politique et social qui a suivi la chute du mur. Mais qu'en est-il des humains ?



Depuis des siècles, historiens et archéologues tentent de comprendre le déclin et la chute des sociétés, dynasties, royaumes, empires ou états. Ils explorent le passé pour éclairer notre présent et entrevoir un futur. Ainsi l'historien grec Polybe (c.-200-c.-118) décrivait l'« anacyclose », une théorie cyclique de la succession de régimes politiques ; Montesquieu (1689-1755) discutait des causes du déclin de l'Empire romain ; ou plus récemment, Dmitry Orlov (1962), ingénieur et écrivain russo-américain bien connu des collapsologues, analysait les ressorts de l'effondrement de l'Union soviétique¹.

L'URSS a été dissoute le 26 décembre 1991 dans une « atmosphère étrangement pacifique, sans tirs de kalachnikov, ni menaces de missiles »², au lendemain de la démission de Gorbatchev de la présidence de l'Union. Si cette date marque le jour de sa disparition définitive, les historiens s'accordent à dire que son déclin a en réalité commencé dès les années 1970, et que les événements se sont accélérés brusquement à partir de la chute du mur de Berlin, le 9 novembre 1989. 25 mois plus tard, l'URSS n'était plus. Pour certains, la liberté, la démocratie et le capitalisme triomphaient. Pour d'autres, des effondrements financiers, économiques et politiques ne faisaient que commencer...

L'onde de choc a touché les populations des quinze pays de l'ex-Union avec différentes intensités. L'effondrement politique (stade 3 sur l'échelle d'Orlov) qui secoua Moscou en a été l'épicentre. Mais l'effondrement économique (stade 2) de la première moitié des années 1990 a par exemple impacté considérablement la Géorgie (-233% pour le PIB par habitant) ou l'Arménie (-419% pour la consommation énergétique par habitant), alors que l'impact a été plus faible en Ouzbékistan (-21% pour le PIB) ou en Lettonie (-56% pour l'énergie)³.

Tous les pays ont subi les conséquences de ces effondrements : hyperinflation, licenciements massifs, blackouts, confusion, émergence de mafias, d'oligarques russes, de dictateurs et de gouvernements autocratiques, comme en Biélorussie, en Ouzbékistan ou au Kazakhstan ; guerres civiles en Géorgie et au Tadjikistan ; corruption endémique au Kirghizistan et au Turkménistan ; ou encore très grande pauvreté en Moldavie et en Arménie.

Ces troubles financiers, économiques et politiques ne sont pas restés sans conséquences pour les populations. Une génération entière a été marquée par les grandes fluctuations de ressources disponibles et par l'incertitude croissante dans toutes les facettes de la vie⁴.

Dès le milieu des années 1980, les taux de natalité ont globalement chuté. Les taux de mortalité ont, quant à eux, brusquement augmenté au début des années 1990, provoquant un solde naturel négatif (les migrations ne sont pas comptées) qui est redevenu nul seulement en 2012 ! Cette pé-

riode d'effondrement a également été caractérisée par une accélération du déclin de l'espérance de vie. Par exemple en Russie, entre 1992 et 1994, les hommes perdirent plus de 6 ans (de 63,8 à 57,7 ans) et les femmes plus de 3 ans (de 74,4 à 71,2 ans). Les causes ? Le stress accru, un système de santé défaillant, les maladies infectieuses, les suicides, les homicides, ainsi que les accidents de la route et la consommation d'alcool excessive, surtout en Russie pour les adolescents et les jeunes adultes.

Le taux de suicide des hommes âgés de 50 à 60 ans, qui a brusquement augmenté après 1992, s'est avéré fortement corrélé à l'état de l'économie (PIB). Pour les femmes, il s'est trouvé étroitement lié à la consommation d'alcool. L'alcoolisme a donc joué un rôle majeur dans ce chaos social et sanitaire, particulièrement pour les personnes qui n'étaient pas solidement soutenues psychologiquement par leur entourage. Le nombre d'homicides a triplé entre 1988 et 1994 et reste encore aujourd'hui parmi les plus élevés du monde. 90% des meurtriers sont des hommes, souvent sous influence d'alcool, et 30% de leurs victimes sont des femmes, souvent violées.

En ce qui concerne la nutrition, les chercheurs ne notent pas de différences significatives dans le nombre de calories ingérées par les enfants et la majorité des adultes, suggérant que les ménages ont conservé un apport calorique suffisant pendant les années de crises, probablement grâce à leurs petites capacités d'auto-production. Cependant, à mesure que les ressources financières des ménages se réduisaient, les protéines (qualité des calories) et les graisses (goût) furent sacrifiées au profit de repas moins chers. Par ailleurs, l'apport calorique a tout de même diminué d'environ 10% et l'apport en protéines de 5 à 10% chez les retraités qui ne percevaient plus leurs pensions.

Quelle a été la résilience de ces pays au fil des ans ? À partir des années 2000, le PIB de la plupart des États post-soviétiques a progressivement retrouvé un niveau supérieur à 1991. Aujourd'hui, seuls la Moldavie, l'Ukraine, la Géorgie, le Kirghizistan et le Tadjikistan continuent d'afficher un PIB nettement inférieur à celui de 1991.

Toutefois, près de trois décennies après la fin de l'Union soviétique, les taux de mortalité de la majorité des populations sont restés significativement supérieurs à ceux de l'Europe de l'Ouest⁵. La consommation excessive d'alcool, les maladies et la diminution de la qualité et du financement des systèmes de soins de santé sont les principaux facteurs expliquant cette différence.

Quelles leçons tirer du cas de l'ex-URSS ?

1. Les conséquences d'un effondrement sur les populations sont hautement variables, et dépendent de chaque contexte régional (culture, géographie, régime politique, etc.). Voyons cela comme une mosaïque très complexe !
2. Un effondrement n'implique pas nécessairement la disparition d'une population (comme sur l'île de Pâques), mais peut néanmoins causer des dommages graves dont les séquelles peuvent persister longtemps après le choc initial.
3. La résilience locale (communautaire, familiale) peut passer par de l'autonomie alimentaire et énergétique, mais aussi par un environnement psychologique et affectif stable. Ainsi, s'il doit y avoir préparation à des catastrophes en chaîne dans nos contrées, autant commencer par ces deux piliers. De toute façon, ça ne peut pas faire de mal.

Pablo Servigne & Raphaël Stevens

(1) D. Orlov, *Reinventing Collapse, The Soviet Experience and American Prospects*, New Society Publishers, 2011.
 (2) L. de Meaux, « La fin de l'URSS ou la seconde mort de l'empire Russe » in *La fin des empires* (P. Gueniffey & T. Lentz), Ed. Perrin, 2016, p.440.
 (3) Selon les données statistiques de la Banque Mondiale <http://data.worldbank.org>.
 (4) La littérature scientifique regorge d'études sur la santé des populations de cette époque. Pour une revue, voir S. Stillman, « Health and nutrition in Eastern Europe and the former Soviet Union during the decade of transition: A review of the literature », *Economics & Human Biology*, vol. 4, n°1, 2006, pp. 104-146.
 (5) B. Rechel et al., « Health and health systems in the Commonwealth of Independent States », *The Lancet*, vol. 381, n°9872, 2013, pp. 1145-1155.

Illustration: Coline Sauvand

DOSSIER DU NORD AU SUD, LES PEUPLES ENCHAÎNÉS PAR LA DETTE



Illustration: Aurélie Garnier

Le discours sur la dette s'entremêle directement à celui sur la crise, entonnant ce refrain qui remonte déjà à plus de trois décennies. Mais même si la dette publique occupe davantage les radars médiatico-politiques depuis la crise des années 2007-2008 - mutée en crise de la dette en Europe en 2010 et 2011 -, les causes, à écouter les « élites » politiques et économiques - et leurs relais médiatiques -, seraient toujours les mêmes: l'État dépenserait trop, il faudrait se serrer la ceinture, faire des économies...

Ce dossier tente de vous offrir une analyse de ce que sont réellement les dettes, en partant dans un premier temps des populations les plus touchées par « le système dette », c'est-à-dire les « laissés pour compte » de ce qu'on appelle le tiers-monde. Les impacts de la dette sont bien concrets pour eux, ils sont sociaux, mais aussi écologiques et bien sûr politiques. Démontons donc les idées reçues : il n'y a pas d'aide des pays du Nord !

C'est plutôt de néocolonialisme dont il s'agit, l'expression conservant toute sa pertinence lorsque l'on démontre l'emprise des institutions financières internationales sur les pays du Sud, Banque mondiale et FMI en tête (pp.10-11). Cette domination politique imposée comme une évidence, toujours sur le ton du TINA (*There is no alternative*) se répand sur chaque pays, chaque continent, avec quelques soubresauts introspectifs erratiques. Le FMI a beau évoquer parfois dans ses rapports certaines erreurs

commises, le trop de dérégulation et la dette insoutenable de tel ou tel pays, les mêmes politiques restent d'application.

Dans l'optique de révéler la face cachée de cette dette, à savoir ses impacts écologiques déterminants, nous nous pencherons également sur ce qu'on appelle la dette écologique (pp.14-15). Si les crises de la dette sont un phénomène régulier dans le capitalisme, l'époque actuelle rassemble de nombreux seuils susceptibles d'être atteints, alors que chaque nouvelle crise risque d'être plus importante que la précédente. Une crise de la dette globale couve et touche déjà une série de pays du Sud (pp.12-13) le bas prix des matières premières et la hausse des taux d'intérêts menacent de plonger le monde dans une situation d'ampleur sans précédents, car depuis trois décennies l'état du système financier et économique brille par son instabilité croissante, faisant peser tout son poids sur les populations.

Dans ce monde aux bases politiques et économiques sans cesse plus fragiles, un nouvel acteur agit sans scrupules pour faire un maximum de profits, sans bien sûr peser les conséquences de ses actes : les fonds vautours, ces entreprises financières qui rachètent à très bas prix la dette d'États en difficulté à une fraction de sa valeur d'origine, pour ensuite en réclamer le paiement à 100%, majoré d'intérêts et de pénalités. Cas frappant pour les Européens car plus proche et donc plus visible, la

Grèce en a subi les attaques en 2012, la BCE agissant de la même manière que ces « fonds procéduriers », ne faisant qu'enfoncer la situation de l'économie hellénique et précipiter les mesures d'austérité radicales. En Belgique, une loi a été votée grâce à la détermination du CADTM, mais les rapaces la remettent en question. L'entretien avec Renaud Vivien revient en détails sur cette affaire et sur le combat à mener contre les dettes illégitimes et ses représentants les plus odieux que sont les fonds vautours (pp.16-17).

Parmi les quelques chiffres qui illustrent bien l'injustice engendrée par ce système dette, retenons-en un pour répondre à ceux qui parlent d'« État dépensier » (sous-entendu « trop dépensier pour les pauvres ») : le remboursement de la dette en Belgique s'élève à 40 milliards, contre 10 pour la sécurité sociale ! L'action du CADTM, présent au dernier spectacle de la COP22 au Maroc (p.18), prouve qu'il ne faut pas se laisser avoir par le défaitisme, face à ces prédateurs financiers. L'avenir dépendra de notre victoire contre eux.

Dossier coordonné par Robin Delobel, permanent CADTM Belgique et coordinateur de la revue *Les autres voix de la planète*.

(1) Pour creuser ce sujet, voir la dernière revue du CADTM, *Dettes sociales, qui doit à qui*.

DE LA COLONISATION À L'ESCLAVAGE ÉCONOMIQUE

« On nous a dit et on continue à nous dire que les pèlerins du Mayflower sont venus peupler l'Amérique. Mais l'Amérique était-elle inhabitée ? »

Eduardo Galeano

1492 marque la mal nommée « découverte de l'Amérique », mais c'est aussi l'année où l'Espagne, après près de huit siècles, vint à bout du dernier bastion de la religion musulmane. La guerre dite « sainte » de l'Église contre l'Islam, conduite par Ferdinand d'Aragon et Isabelle de Castille était victorieuse. Cette même année, environ 150 000 juifs qui refusaient de se convertir au catholicisme furent expulsés du territoire espagnol. La culture guerrière des croisades s'exporta vers les nouvelles colonies. La reine Isabelle qui avait patronné l'Inquisition fut d'ailleurs consacrée première Dame de ce Nouveau Monde par le pape espagnol Alexandre VI. Le royaume de Dieu s'étendait et les conquérants exhortaient les multiples peuples originaires mal nommés « les Indiens » à se convertir à la foi catholique par la force. Au moins 10 millions d'habitants des Amériques furent exterminés entre 1500 et 1600 avec la bénédiction du Vatican.

Il est important de replacer ces deux événements majeurs de 1492 dans leurs contextes. On ne peut comprendre la violence perpétrée en Amérique sans la replacer dans la suite des horreurs des croisades. Les dissocier l'un de l'autre comme dans les manuels scolaires n'aide pas à la compréhension d'une des pages les plus sombres de notre histoire.

OCCUPATION ET PILLAGE EN GUISE DE « DÉCOUVERTE »

Les grandes puissances coloniales, l'Espagne, la France, l'Angleterre, la Hollande et le Portugal ont provoqué la mort d'une grande partie des populations autochtones des Amériques, d'Asie, puis d'Afrique afin d'en soustraire les ressources naturelles (or et argent en premier lieu) et d'en tirer un maximum de profit.

Suite aux voyages de Christophe Colomb, la conquête espagnole dévasta royaumes et régions entières, les dépeuplant et les brûlant. Les Indiens accueillent pourtant les chrétiens du mieux qu'ils peuvent, souvent en offrant hébergement, nourriture et or. Mais les colons espagnols quant à eux, massacrent, torturent et brûlent les Indiens dès leur arrivée afin d'assurer leur domination. Bartolomé de las Casas, un des rares à dénoncer ce génocide au moment des faits, décrira l'horreur avec laquelle ces tyrans décimèrent les populations locales. Le massacre est si gigantesque et ce Nouveau Monde si dépeuplé, que les puissances coloniales devront faire appel à la main d'œuvre extérieure africaine. Au moins 12 millions d'Africains sont déportés vers les Amériques et les Caraïbes entre le XVIe et le XIXe siècle. Mais un grand nombre d'entre eux ne surviva pas au voyage : on estime à 20% le nombre d'esclaves morts pendant leur transfert et la traversée transatlantique avant d'arriver à destination dans les colonies européennes. Pour les survivants, leur sort est régi, en ce qui concerne la France, par le fameux Code noir, préparé par Colbert et édité en 1685, qui déclare dans son article 44 « les esclaves être biens meubles » légiférant ainsi la traite et l'esclavage.

En l'an 1545, la découverte de Potosi, une énorme mine d'argent de Bolivie, marque le début de l'expropriation des richesses du sous-sol latino américain. Qu'en est-il de l'énorme quantité d'argent extraite de la mine de Potosi à la sueur des mineurs boliviens lorsque l'on voit l'état de pauvreté de la ville du même nom ? Il est tout à fait raisonnable d'affirmer que l'expropriation des ressources et le commerce qui s'en suivit via la colonisation sont en grande partie à l'origine de la richesse actuelle des puissances coloniales et, pour ne prendre qu'un exemple, Bruxelles ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui sans le pillage du Congo. Outre la fortune colossale des métaux précieux extorqués, notamment or et argent, les Européens n'auraient pas eu accès à la soie et au coton, à la technique du verre soufflé, à la culture du riz et de la canne à sucre venant d'Asie ainsi qu'à la pomme de terre, à la tomate, au maïs, tabac, piment, cacao d'Amérique aussi rapidement sans l'entreprise dévastatrice de la colonisation.

Finalement, les pays dits « en voie de développement » (PED) d'aujourd'hui remplacent les colonies d'hier : les multinationales se placent dans les anciennes colonies, investissent avec l'appui des gouvernements du Nord et des Institutions financières internationales (IFI), puis en extorquent les ressources pour accumuler des profits faramineux.

La misère des pays colonisés s'est largement accrue en raison d'un transfert de dette : les dettes contractées par les puissances coloniales (Belgique, Angleterre, France) auprès de la Banque mondiale pour rentabiliser au mieux leurs exploitations dans leurs colonies ont ensuite été transférées sans leur consentement aux pays qui accédaient à leur indépendance. Elles constituent un cas de dette odieuse, tout comme les dettes ultérieures contractées pour rembourser celles-ci. Dans le cas d'Haïti, on en arrive même à faire payer le pays pour son accession à l'indépendance. À Saint-Domingue (ancien nom d'Haïti), dans la nuit du 23 au 24 août 1791, 50 000 esclaves entrèrent simultanément en insurrection armée, impulsant un long processus qui amena en 1804, à la proclamation de l'indépendance. Saint-Domingue, récupérant alors le nom d'Haïti, devient la première république noire indépendante. Elle le paie très cher : en 1825, le pays est contraint de donner à la France 150 millions de francs ou pour la reconnaissance de son existence en tant qu'État-nation. Cette rançon, même si elle fut ramenée en 1838 à 90 millions (dont le dernier terme fut payé au début du XX^e siècle), n'en constitue pas moins une dette pour l'indépendance. Haïti qui a lutté de longues années pour s'émanciper de la tutelle française doit ainsi payer pour son indépendance. Ceci constitue donc là aussi une dette odieuse et Haïti serait en droit de réclamer réparation à la France.

Le pillage des matières premières se poursuit encore aujourd'hui dans les colonies ou ex-colonies : le mercure utilisé par les orpailleurs en Guyane française empoisonne les populations amérindiennes vivant en forêt tropicale guyanaise. En effet, les amérindiens sont contaminés par les poissons qui

constituent une grande part de leur alimentation. « De nombreuses études scientifiques pratiquées sur les Indiens Wayana ont confirmé que le niveau de mercure est jusqu'à deux fois supérieur au seuil fixé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). » Avec des salaires de misère, 3 tonnes d'or sont extraites chaque année de Guyane française au péril de la santé des populations autochtones et de leur environnement. Reconnaîtra-t-on un jour l'empoisonnement des terres et rivières comme une dette écologique dont les peuples autochtones sont les créanciers ?

LE COMBLE DU PARADOXE

En Afrique, le pillage des matières premières continue, et comme aux temps des colonies, la transformation s'opère au Nord, avant éventuellement de revenir dans le pays producteur de la matière première. Ainsi, le pétrole brut extrait d'Afrique est majoritairement engagé à l'exportation quitte à revenir raffiné depuis le pays importateur. Sur la quarantaine de raffineries présentes en Afrique, beaucoup pâtissent d'un manque d'investissement et de maintenance, sont sujettes à des privatisations rampantes et n'arrivent pas à satisfaire la demande régionale. Résultat, le continent reste dépendant de l'importation de produits raffinés pour sa propre consommation. Ainsi, le Nigeria, premier producteur du continent et onzième mondial, n'arrive pas à satisfaire son marché intérieur et, comble du paradoxe, importe 70% de ses besoins en pétrole raffiné malgré une production journalière d'environ deux millions de barils de pétrole brut ! Pour satisfaire sa demande intérieure, chaque jour de l'année 2016, le Nigeria a importé pour 21 millions de dollars de carburant (pétrole raffiné), représentant près de 8 milliards de dollars sur l'année. En plus de se faire piller leurs matières premières, les populations des pays producteurs payent la plus-value des produits transformés au nord par les multinationales occidentales.

De même, les anciennes colonies ont aidé au développement de grandes puissances, de même le mécanisme de la dette sert ces mêmes puissances et fait office d'un néocolonialisme financier faisant ainsi perdurer un système d'oppression et de domination qui se renforce. Lorsque l'on observe les flux d'argent entre nouveaux prêts et remboursement de dettes au niveau mondial, ce sont bien les pays dits « en développement » (PED) qui fournissent des capitaux aux pays les plus industrialisés et non l'inverse. Même la « généreuse » aide publique au développement (APD) ne contrebalance pas cette hémorragie de capitaux. Le statut de donateur donne libre cours à notre bonne conscience et les pays riches redorent leur image ternie par des siècles de colonialisme. Ce scandale de la réalité révèle cet affront au monde : malgré les « efforts » des pays industrialisés en matière d'aide aux PED et malgré les apparences, les flux d'argent vont principalement du Sud vers le Nord, et non l'inverse. En d'autres termes, les pays appauvris du Sud, en se faisant littéralement piller ressources et main-d'œuvre bon marché, financent le développement



Illustration : Aurélie Garnier

des pays industrialisés du Nord engraisant au passage les élites corrompues du Sud !

De l'aveu même de la Banque mondiale, « Les pays en développement pris ensemble sont des prêteurs nets à l'égard des pays développés ». Dans l'édition 2005 du rapport *Global Development Finance* de la Banque mondiale, la banque écrit « les pays en développement sont maintenant exportateurs de capitaux vers le reste du monde ».

RECONNAISSANCE TARDIVE AFIN D'ÉLUDER UNE ÉVENTUELLE RÉPARATION ?

Il faudra attendre le 10 mai 2001 pour que la France, en adoptant la loi dite Taubira, reconnaisse officiellement la traite négrière comme un crime contre l'humanité. Et pourtant, malgré cette avancée tardive, une loi du 23 février 2005 aux relents coloniaux annonce : « Les programmes scolaires reconnaissent en particulier le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord et accordent à l'histoire et aux sacrifices des combattants de l'armée française issue de ces territoires la place éminente à laquelle ils ont droit » (deuxième alinéa de l'article 4 de la loi du 23 février 2005). Est-ce un clin d'œil à Jules Ferry, considéré comme le promoteur de l'école publique laïque, gratuite et obligatoire ? Jules Ferry, ancien président du conseil français (équivalent de Premier ministre aujourd'hui), est aussi un penseur actif de l'impérialisme français, partisan de l'expansion coloniale et du massacre des communards pendant l'insurrection de la Commune de Paris. Il déclarait en 1885, dans son discours à la chambre des députés : « Les colonies sont, pour les pays riches, un placement de capitaux des plus avantageux ». On lui doit aussi cette citation : « Les peuples supérieurs ont le droit et même le devoir de civiliser les peuples inférieurs ».

Rappelons que certains pans fondamentaux de notre histoire sont occultés de nos livres d'enseignement. Un exemple, Sétif, Algérie, 8 mai 1945 : « Les nationalistes algériens du PPA (Parti du peuple algérien, interdit) de Messali Hadj (en résidence surveillée) et des AML (Amis du Manifeste et de la liberté) de Ferhat Abbas organisent un défilé pour célébrer la chute de l'Allemagne nazie. Les drapés alliés sont en tête. Soudain, pancartes et dra-

peau algérien sont déployés. Les pancartes portent les slogans "Libérez Messali", "Vive l'Algérie libre et indépendante", "À bas le fascisme et le colonialisme". Bouzid Saal refuse de baisser le drapeau algérien qu'il porte ; il est abattu par un policier. Cela déclenche l'émeute. » Sur ordre du général Duval, des dizaines de milliers de personnes seront assassinées, des dizaines de milliers d'autres blessées. Là encore l'amnésie fut tenace : il faudra attendre 60 ans plus tard, le 27 février 2005, pour que la France, par la voix de l'ambassadeur de France à Alger, reconnaisse les « massacres » de Sétif et Guelma (le 8 mai 1945), comme « une tragédie inexcusable ». Comment ces pans entiers de l'histoire peuvent-ils disparaître des manuels scolaires et de nos mémoires sans laisser un seul monument, une seule stèle pour affronter l'oubli ?

Le soir du 17 octobre 1961 est organisée une manifestation dans Paris pour protester contre le couvre-feu imposé aux Algériens. Environ 30 000 Algériens convergent des banlieues vers le centre. Le rassemblement est pacifique pourtant, par des coups de crosse et l'usage des armes, le sang coule en plein Paris, des corps sont jetés dans la Seine. Des dizaines d'Algériens sont assassinés jusque dans le métro par la police parisienne sous les ordres de Maurice Papon, Préfet de Paris. Depuis, aucun monument public n'est là pour nous rappeler les faits, on préfère célébrer la mémoire de l'Organisation Armée secrète (OAS) regroupant les partisans du maintien de l'Algérie française par la lutte armée et responsable de plusieurs milliers de morts : à Perpignan, un monument à la gloire de l'OAS a dû être déplacé dans un lieu privé grâce à la mobilisation de militants des droits de l'Homme. Un autre à Marignane sera érigé en 2005 et restera plus de trois ans avant d'être démonté...

UNE PLACE LUMUMBA CONTRE L'OUBLI ?

Le jour de l'indépendance du Congo, le 30 juin 1960, le roi Baudouin encensait la « grande œuvre civilisatrice » du roi Léopold II : « Lorsque Léopold II a entrepris la grande œuvre qui trouve aujourd'hui son couronnement, il ne s'est pas présenté à vous en conquérant mais en civilisateur. » Le même jour, le Premier ministre du Congo Patrice Lumumba, décrivait le sort du peuple congolais en 80 ans de régime colonialiste, rappelant les insultes et les coups

subis « matin, midi et soir, parce que nous étions des nègres », les terres spoliées et le régime d'apartheid où le « Noir n'était admis ni dans les cinémas, ni dans les restaurants, ni dans les magasins dits européens ». Six mois plus tard, le 17 janvier 1961, il était assassiné. En 2013, malgré la mobilisation pour baptiser du nom de Patrice Lumumba, une petite place du quartier Matonge où vivent de nombreux Congolais à Bruxelles, le projet a été rejeté par les autorités communales. Ces mêmes autorités ne semblent voir aucun inconvénient à ce que non loin de là, depuis près d'un siècle, les passants croisent la silhouette imposante de la statue de Léopold II place du Trône. La Belgique est sans doute le seul État occidental à ne pas avoir reconnu les massacres qu'il a perpétrés durant son empire colonial (1885-1960) qui, soutenu par l'Église, les médias et le Royaume, mènera au dépeuplement de plusieurs millions de Congolais, au travail forcé et aux assassinats politiques.

Sous d'autres latitudes, il faudra attendre février 2008 pour que le gouvernement australien, par la voix de son Premier ministre Kevin Rudd, présente les excuses officielles (les premières) des descendants des colons aux Aborigènes pour les injustices subies pendant deux siècles. Un discours pour dénoncer l'atteinte à la dignité et l'humiliation dont ont été victimes les premiers habitants de l'Australie. Ce discours détruit *de facto* les demandes de compensations économiques (1 000 millions de dollars australiens) intentées par les groupes indigènes pour les politiques du passé. Le pardon a ici la vertu d'éluider justice et réparation d'une dette historique.

Après quelques timides avancées en termes de reconnaissance, les peuples appauvris du Sud, anciennement sous le joug des colons inquisiteurs, continuent à voir leurs richesses extorquées et par étirement de la dette subissent une hémorragie de capitaux. Ils sont en droit de demander réparation au regard d'une dette historique, odieuse et écologique impardonnable.

Jérôme Duval, membre du Comité pour l'abolition des dettes illégitimes (www.cadtm.org) et de la PACD, la Plateforme d'Audit Citoyen de la Dette en Espagne (<http://auditoriocudadana.net/>). Auteur avec Fátima Martín du livre *Construcción europea al servicio de los mercados financieros*, Icaria editorial 2016.

RISQUE-T-ON DE REVIVRE UNE GRANDE CRISE DE LA DETTE ?

RETOUR SUR LES ÉLÉMENTS DÉCLENCHEURS DE LA CRISE DE 1982

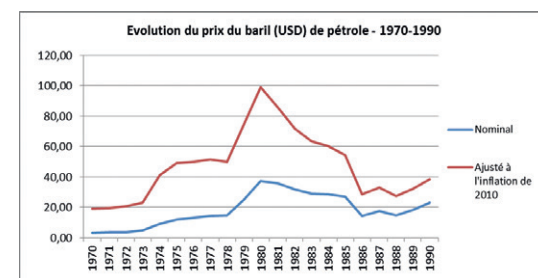
Augmentation du nombre d'emprunts, effondrement du prix des matières premières, chute du prix du baril de pétrole, hausse des taux d'intérêts, application de recettes néolibérales du FMI et de la Banque mondiale, etc. Voici là un certain nombre des causes principales qui ont provoqué l'éclatement de la crise de la dette des pays du Sud à l'aube des années 1980. Ce sont également autant d'éléments que nous retrouvons aujourd'hui qui font dire aux institutions financières internationales que les pays du Sud se dirigent vers une nouvelle crise de la dette. Pour comprendre les phénomènes d'endettement actuels, nous vous proposons de jeter un coup d'œil dans le rétroviseur.

L'EFFONDREMENT DU PRIX DES MATIÈRES PREMIÈRES

À la fin des années 1970, et jusqu'au début des années 2000, les pays du Sud ont été confrontés à un changement brutal : la baisse des cours des matières premières et des produits agricoles qu'ils exportaient, jusque-là orientés à la hausse. En effet, la grande majorité des prêts avait été contractée dans des monnaies fortes comme le dollar américain. Or, et c'est là un élément essentiel, les remboursements doivent être effectués dans la même monnaie que le prêt, car le créancier qui – par exemple – a prêté des dollars veut récupérer des dollars : il n'est absolument pas intéressé par des francs congolais de RDC ou toute autre monnaie des pays du Sud. Au cours des années 1970, leur dette galopant, les pays débiteurs ont donc dû se procurer de plus en plus de devises fortes pour rembourser leurs créanciers. Pour cela, ils n'avaient d'autre choix que de vendre des marchandises à ceux qui possédaient ces monnaies fortes. Les pays du Sud ont donc dû orienter leurs politiques économiques en fonction des attentes d'acteurs économiques situés à l'étranger, notamment dans les pays les plus industrialisés.

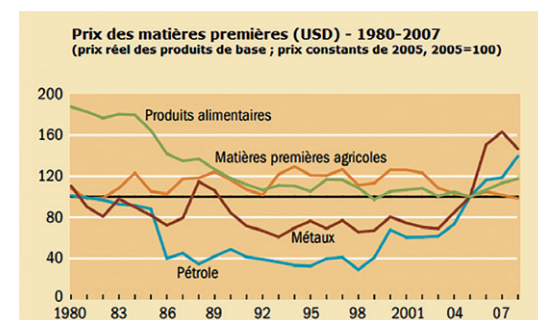
Conditionnés pour poursuivre les paiements coûte que coûte, les pays du Sud ont dû exporter davantage de produits « tropicaux » ou de ressources minières et ont dû appliquer les « recommandations » du Nord, à savoir, « empruntez sans compter, le tout à l'exportation va vous sauver ». Ils ont renforcé leur spécialisation dans quelques produits de base, dont ils sont devenus dépendants, comme le cuivre pour la Zambie et le Chili, ou la bauxite pour la Guinée et la Jamaïque. Ce faisant, ils ont mis en même temps sur le marché une quantité accrue des mêmes biens primaires (arachide, cacao, café, coton, minerais, pétrole, sucre, thé, etc.) alors qu'au Nord, la demande n'a pas augmenté dans la même proportion, à cause de la crise qui s'est déclarée. Les pays du Sud se sont donc concurrencés entre eux et les cours des matières premières, y compris le pétrole dont le prix avait fortement augmenté à partir de 1973, se sont alors effondrés. Le tournant fondamental a eu lieu en 1981 quand le prix du pétrole a fortement chuté, provoquant en 1982 la crise de la dette du Mexique, pays exportateur de pétrole. Pour certaines matières premières, le prix avait déjà chuté quelques années plus tôt, comme dans le cas du cours du cuivre qui s'est effondré en

1974 et a provoqué une crise de paiement pour le Zaïre de Mobutu¹.



Source : 2000watts.org

D'un point de vue global, cette baisse a été irrégulière, avec des périodes d'effondrement suivies de pics plus courts. Mais la tendance moyenne pour la période 1977-2001 fut nettement à la baisse pour toutes les catégories de matières premières, à raison de 2,8% par an en moyenne². Cette chute a atteint 1,9% par an pour les minerais et les métaux, avec notamment une chute supérieure à 5% pour l'argent, l'étain et le tungstène. Entre 1997, année de la grave crise économique survenue en Asie du Sud-Est, et 2001, les cours ont chuté en moyenne « de 53% en valeur réelle [...] ». Cela signifie que les produits de base ont perdu plus de la moitié de leur pouvoir d'achat par rapport aux articles manufacturés³. Par ailleurs, l'étude de la structure des exportations mondiales montre que les pays riches exportent en valeur plus de deux produits manufacturés sur trois, alors que les pays en développement exportent plus d'un produit de base sur deux. Les PED restent donc avant tout un lieu de récolte et d'extraction, fournissant le matériau brut indispensable à une économie mondialisée dont ils ne retirent qu'une maigre part des bénéfices.



Source : FMI, bases de données du Système de prix des produits de base et des statistiques financières internationales.
www.imf.org/

Toujours est-il que suite à l'inversion de tendance des cours au début des années 1980, la situation financière des pays endettés est devenue bien plus difficile. Non seulement accroître la production ne suffit pas, mais cela aggrave encore le phénomène d'une offre trop importante sur le marché mondial. Les politiques d'ajustement structurel qui ont suivi les ont alors privés des filets de protection dont ils disposaient.

« Produisons ce dont nous avons besoin et consommons ce que nous produisons au lieu de l'importer. »

Thomas Sankara, président du Burkina Faso entre 1983 et 1987

L'AUGMENTATION BRUTALE DES TAUX D'INTÉRÊTS

À la fin de l'année 1979, pour sortir de la crise qui les frappe (comme la plupart des pays les plus industrialisés) et réaffirmer leur leadership mondial après les échecs cuisants au Vietnam en 1975, en Iran (renversement du Shah en février 1979) et au Nicaragua (renversement du dictateur Anastasio Somoza en juillet 1979), les États-Unis ont amorcé un virage ultralibéral, amplifié après l'accession de Ronald Reagan à la présidence en janvier 1981, dans le sillage du gouvernement de Margaret Thatcher au Royaume-Uni. Paul Volcker, directeur de la Réserve fédérale des États-Unis, a décidé une forte augmentation des taux d'intérêt. Cela signifie, pour celui qui possède des capitaux, qu'il est devenu soudain très intéressant de les placer aux États-Unis pour en tirer un meilleur bénéfice. C'était bien là un des buts de Volcker : attirer les capitaux pour relancer la machine économique, notamment par un grand programme militaire-industriel. Les investisseurs de toute la planète s'y sont précipités. Les uns après les autres, les gouvernements européens ont suivi le mouvement de hausse des taux d'intérêt afin de retenir les capitaux chez eux.



Illustration : Elisa Sartori

Année	Taux nominal	Taux réel (inflation déduite)
1970	7,9%	2,0%
1975	7,9%	-1,3%
1979	12,7%	1,4%
1980	15,3%	1,8%
1981	18,9%	8,6%

On le voit, durant les années 1970, les taux d'intérêt réels étaient très faibles, voire négatifs. Il était donc très intéressant d'emprunter : quand ce taux est négatif, l'inflation est plus importante que le taux d'intérêt nominal, donc le coût de l'emprunt est faible, voire nul. Pendant cette période, les dépenses que représentait le remboursement de cette dette étaient soutenables, d'autant que les revenus d'exportation étaient élevés – et orientés à la hausse.

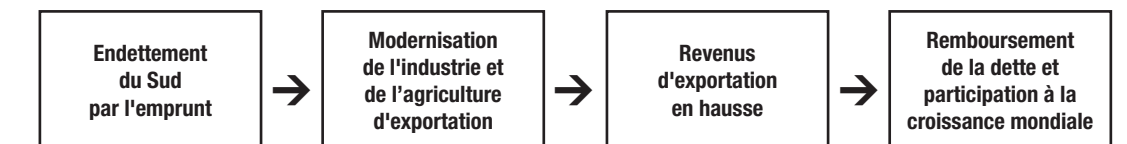
« La crise de la dette latino-américaine dans les années 80 a été provoquée par l'énorme augmentation des taux d'intérêt qu'a entraînée la politique monétaire restrictive du président de la Federal Reserve, Paul Volcker, aux États-Unis. »

Joseph Stiglitz, La grande désillusion, 2002

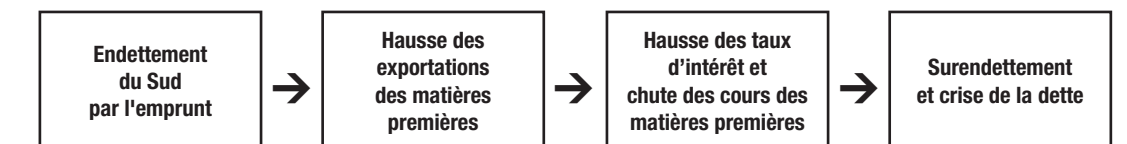
Au virage des années 1980, la situation a changé radicalement. Les taux d'intérêt des prêts bancaires accordés aux États du Sud durant les deux décennies précédentes étaient certes faibles, mais variables et liés aux taux anglo-saxons (le *Prime Rate*⁴ et le *Libor*⁵, déterminés respectivement à New York et à Londres). De l'ordre de 4-5% dans les années 1970, ils sont passés à 16-18%, voire davantage au plus fort de la crise, car la prime de risque est devenue énorme. Ainsi, du jour au lendemain, les pays du Sud ont dû rembourser trois fois plus d'intérêts tandis que les revenus d'exportation étaient en baisse. Les règles ont donc été modifiées de façon unilatérale par les pays créanciers. En effet, d'une part, ce sont les banques centrales des pays les plus industrialisés, à commencer par la Réserve fédérale, qui ont décidé de manière unilatérale l'augmentation des taux d'intérêt. D'autre part, ce sont les pays les plus industrialisés qui ont également poussé à la baisse des prix des matières premières, notamment en affaiblissant l'OPEP grâce à l'Arabie Saoudite, leur alliée, et en mettant un terme au cartel du café. Le « piège » s'est refermé sur les pays endettés. Le résultat est là : les pays endettés du tiers-monde sont passés sous la coupe des créanciers.

Les conséquences ont été terribles. Le Sud a dû rembourser davantage en disposant de revenus moindres : il s'est retrouvé alors pris dans l'état de la dette, incapable de faire face aux échéances de remboursement. Il a dû s'endetter de nouveau pour rembourser, mais cette fois-ci au prix fort. La situation s'est détériorée très rapidement.

Le développement selon le modèle dominant



Ce qui s'est réellement passé



En août 1982, le Mexique a été le premier pays à annoncer qu'il n'était plus en mesure de rembourser. D'autres pays très endettés, comme l'Argentine et le Brésil, ont suivi. C'est la crise de la dette, qui a ébranlé tous les pays du Sud. Même les pays de l'Est européen ont été touchés, en particulier la Pologne et, un peu plus tard, la Yougoslavie et la Roumanie. Cette crise de la dette a résonné comme un coup de tonnerre. Les institutions internationales, censées réguler le système et prévenir les crises, n'avaient pas lancé de message d'alerte et avaient joué la sérénité.

Pourtant, la Banque mondiale et le FMI savaient que les nuages s'amoncelaient et qu'un typhon était en formation, mais ne voulaient pas rendre public le bulletin météorologique réel de l'économie. Ils voulaient laisser le temps aux grandes banques de se retirer sans dommages⁶. Et pour cause, le nouveau président de la Banque mondiale n'était autre que l'ancien dirigeant majeur d'une des principales banques privées des États-Unis, la *Bank of America*, qui avait prêté à tour de bras au Mexique et au reste de l'Amérique latine.

En somme, la crise de la dette a été provoquée par deux phénomènes qui se sont succédé rapidement :

- la croissance très importante des sommes à rembourser, due à la hausse brutale des taux d'intérêt décidée à Washington ;
- la baisse très importante des cours des produits exportés par les pays endettés sur le marché mondial et avec lesquels ils remboursaient leurs emprunts, à laquelle s'est ajouté l'arrêt des prêts bancaires⁷.

Tous les pays endettés d'Amérique latine, d'Afrique et certains pays d'Asie comme la Corée du Sud, quel que soit le gouvernement, quel que

soit le degré de corruption et de démocratie, ont été confrontés à la crise de la dette.

Les responsabilités fondamentales se trouvent largement du côté des pays les plus industrialisés, de leurs banques centrales, de leurs banques privées et de leurs Bourses (Chicago, Londres...) qui fixent les cours des matières premières. La corruption, la mégalomanie et le manque de démocratie au Sud ont constitué bien sûr des facteurs aggravants, mais ce ne sont pas eux qui ont déclenché la crise.

Damien Millet, Éric Toussaint, Rémi Vilain, respectivement membre du CADTM France, porte-parole du CADTM international, permanent CADTM Belgique

- 1) Voir la brochure *À qui profitent toutes les richesses du peuple congolais. Pour un audit de la dette congolaise*, CADTM, 2007, p.15.
- 2) En dollars constants de 1985. CNUCED, *Annuaire des produits de base*, 2003, <http://r0.unctad.org/infocoom>.
- 3) CNUCED, *Le développement économique en Afrique. Résultats commerciaux et dépendance à l'égard des produits de base*, Genève, 2003.
- 4) Le *Prime Rate* est le taux interbancaire pratiqué par les banques pour les prêts à court terme qu'elles s'accordent. Il est habituellement supérieur de 3 points au taux établi par la Réserve Fédérale.
- 5) Le *Libor* (*London Interbank Offered Rate*) est le taux interbancaire de la City londonienne (très proche du *Prime Rate* des États-Unis). C'est un taux moyen établi quotidiennement à partir des transactions réalisées par un panel de banques parmi les plus « représentatives ».
- 6) Voir le chapitre 12 du livre d'Éric Toussaint, *Banque mondiale, le Coup d'État permanent*.
- 7) Deux raisons à cet arrêt : 1) les banques ont désormais préféré placer leur argent aux États-Unis et dans les autres pays les plus industrialisés qui ont eux aussi augmenté leur taux d'intérêt ; 2) les banques ont commencé à craindre que l'argent qu'elles prêtaient au Sud ne soit pas remboursé à cause de la détérioration de la situation des pays endettés du Tiers-monde. Mais en stoppant les prêts, elles ont provoqué la crise qu'elles redoutaient.

LE COMBAT CONTRE LA DETTE : UNE EXIGENCE ÉCOLOGIQUE

Si, à première vue, la dette publique semble être une question d'ordre économique ou financier, elle devrait pourtant intéresser les mouvements et citoyens soucieux du respect des équilibres écologiques. Tant au Sud qu'au Nord, la dette est en effet partie prenante de l'assaut contre la nature impulsé par le système industriel capitaliste et qui atteint son paroxysme depuis les années 1950. Par conséquent, il est urgent que les divers mouvements écologistes prennent à bras le corps cette question et intègrent le combat contre la dette illégitime parmi leurs revendications.

LA DETTE : UN OUTIL DE PILLAGE

Depuis la fin de la colonisation, le mécanisme de la dette a été utilisé pour favoriser l'accès aux différentes ressources naturelles dont regorgent les pays du Tiers-monde. Dans bien des cas, la raison même de l'endettement était de favoriser l'extraction et l'acheminement de ces ressources, en particulier à travers la construction d'infrastructures diverses (infrastructures portuaires, routes, chemins de fer, barrages, mines, centrales électriques...). Les prêts de la Banque mondiale visaient ainsi explicitement à « développer » le pays en l'encourageant à exporter ses matières premières, le tout justifié par la fameuse théorie des avantages comparatifs de David Ricardo. Suite à la crise de la dette des années 1980, les difficultés financières des pays débiteurs les précipitèrent dans les griffes du FMI, lequel va les contraindre à se spécialiser toujours plus dans l'exportation et la privatisation de leurs richesses afin d'honorer leurs créances. Une gestion durable des écosystèmes n'entrant pas dans les critères de cette institution, « les gouvernements du Tiers-monde, pour servir cette dette, ont dû extraire encore plus de minerais, abattre plus d'arbres, pomper plus de pétrole, jusque dans les régions les plus reculées »². Ainsi, parmi les nombreux arguments qui démontrent l'illégitimité de la dette³, le fait qu'elle se trouve au cœur d'un mécanisme de pillage humain et écologique doit être souligné. Le respect de l'environnement restera de ce fait lettre morte dans un contexte de néo-colonialisme dont la dette est une des pièces angulaires.

Loin d'avoir disparu, cette tendance se poursuit au-delà des frontières Nord-Sud puisque les pays européens victimes de la dette sont également encouragés à exploiter les potentialités de leur territoire (gaz et pétrole de schiste, minerais, etc.) pour satisfaire leurs engagements financiers largement illégitimes.

AUSTÉRITÉ CONTRE NATURE

Quelle que soit la région du monde, les politiques imposées par le FMI au nom du remboursement de

la dette ont aggravé les inégalités, développé la misère et réduit l'accès aux services publics de base à travers les privatisations (engraissant au passage une minorité corrompue et parasitaire). Les répercussions environnementales de ces mesures sont multiples.

En premier lieu, une population grandement précarisée aura davantage tendance à considérer sa vie au jour le jour au détriment d'une vision sur le long terme. La priorité à la satisfaction de ses besoins primaires (nourriture, logement, chauffage, revenus, etc.) peut dès lors se faire en complète contradiction avec une perspective écologique durable⁴. René Dumont dénonçait déjà cette situation en 1986, pointant « la misère rurale comme une cause essentielle de la désertification du Sahel »⁵, la coupe des arbres et le ramassage des herbes mortes privant le sol de nombreux nutriments. Plus récemment, en Afrique du Sud, « la privatisation de l'approvisionnement électrique a exclu des millions de logements sociaux du réseau national, contraignant les plus démunis à recourir à des sources d'énergie moins chères mais plus polluantes »⁶. Comme le souligne la géographe Sylvie Brunel, le fait que « deux Africains sur trois n'ont pas accès à l'électricité contraint ces derniers à trouver des solutions aussi peu soutenables qu'insatisfaisantes : lampes à pétrole, télévisions branchées sur des batteries de voiture, groupes électrogènes sales, énergivores et bruyants, feux de bois dispendieux, charbon de bois responsable d'une déforestation accélérée autour des villes et dans les pays pauvres, qui bradent leurs forêts pour les vendre comme combustibles à leurs voisins... »⁷. Le comble du lien entre misère et dégradation de l'environnement est probablement atteint dans le delta du Niger. Dans cette région qui fut encore, il n'y a pas si longtemps, un véritable trésor de biodiversité, la destruction des ressources halieutiques par l'industrie pétrolière a contraint de nombreux pêcheurs à se tourner vers la contrebande du brut pour survivre dans un environnement sans autres perspectives d'avenir. Ces quelques exemples illustrent bien le fait que les exploitations sociales et environnementales ne sont que les deux facettes d'un même néocolonialisme qui est à la base de notre système de production et de consommation. Cette tendance se retrouve en outre sous les latitudes européennes puisqu'en Grèce, l'aggravation de la pauvreté suite aux plans

d'austérité successifs a entraîné une multiplication des coupes illégales de bois ainsi que la combustion dans les chaumières de matières diverses avec des conséquences troposphériques importantes⁸.

Plus généralement, une situation de désarroi économique peut conduire à un désintéressement du tout un chacun pour la question environnementale au profit de la lutte contre le chômage ou la précarité. Le soutien implicite d'une grande partie de la population des États-Unis à l'extraction du gaz de schiste, vu comme source d'emplois et de croissance immédiate, est sans doute une des meilleures illustrations de cette tendance. En outre, la pauvreté forcée de millions de personnes pousse une grande partie de ces dernières à gagner les quartiers insalubres des grandes villes, très souvent dépourvus de politiques d'aménagement du territoire cohérentes et exerçant une pression considérable sur les écosystèmes locaux (absence de systèmes d'évacuation des eaux, construction sur des zones fragiles, accumulation de déchets, etc.). Or, comme Mike Davis l'a montré⁹, la prolifération des bidonvilles a été accentuée par les politiques d'ajustement structurel imposées par le FMI au nom du remboursement de la dette. Par conséquent, dans un monde toujours plus urbain, les agglomérations feront partie intégrante de toute solution à la crise globale et atteindre des villes durables doit passer par une réaffirmation du « droit à la ville »¹⁰, en particulier pour les exclus et les démunis.

En résumé, si la lutte contre l'exploitation et la misère est évidemment une urgence sociale, elle n'est pas moins une nécessité environnementale qui devrait encourager les organisations écologiques à s'emparer de cette question dans les plus brefs délais¹¹. Or, il est indéniable (jusque dans les discours du FMI) que la dette est un obstacle majeur à une amélioration des conditions de vie d'une population qui en paie le prix chaque jour.

UN TRANSFERT DE RICHESSE AU DÉTRIMENT DU BIEN-VIVRE

Dans de très nombreux pays, les montants consacrés au remboursement sont souvent considérables et nettement supérieurs à ceux utilisés pour des dé-

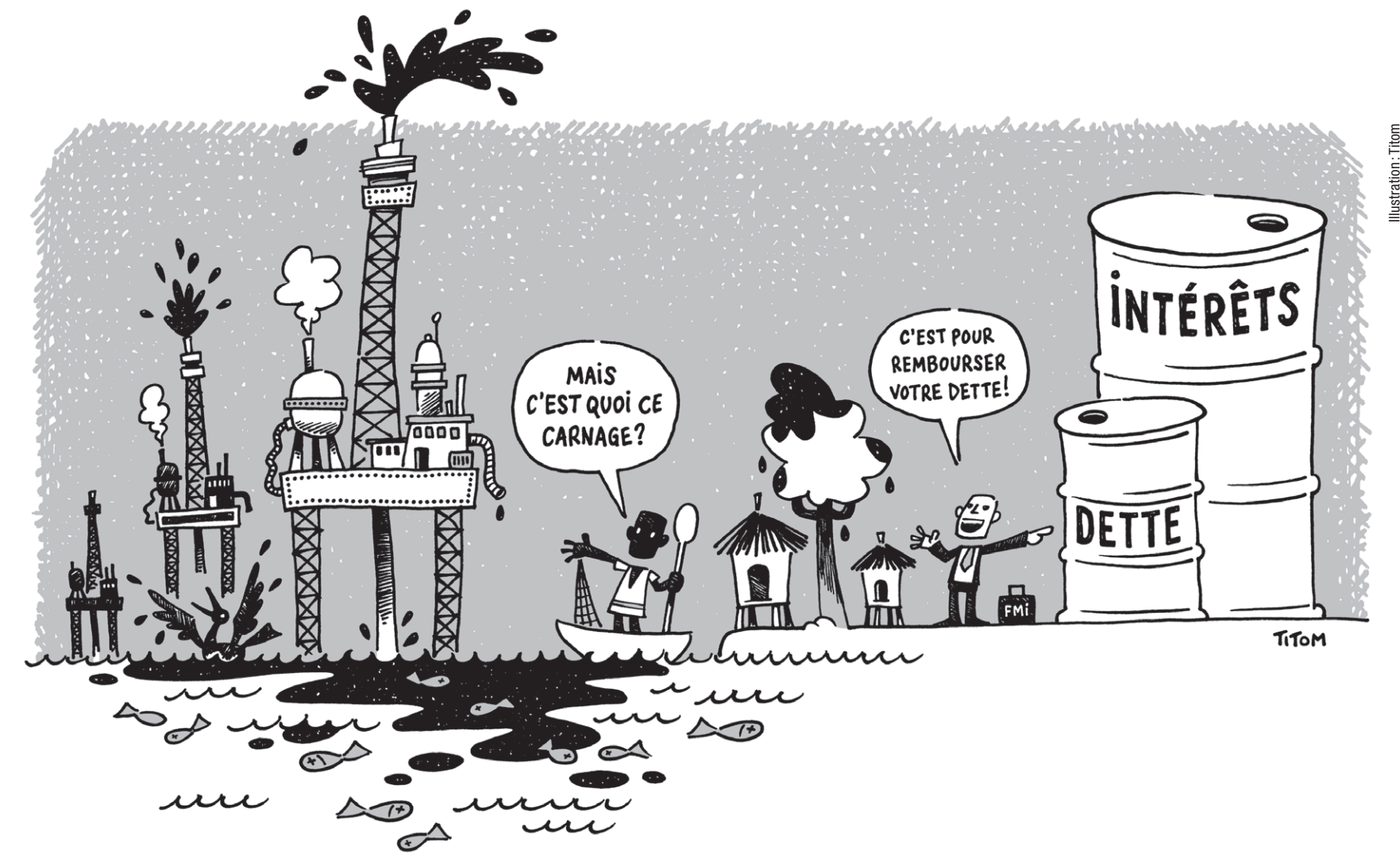


Illustration: Titom

penses sociales et/ou environnementales¹². L'objection la plus répandue pour répondre aux partisans de projets d'économie d'énergie, de transports en commun, d'énergies renouvelables ou de relocalisation de l'économie est d'ailleurs le manque de moyens. De ce fait et à l'instar de nombreux mouvements sociaux, il est primordial que les personnes qui se veulent écologistes se posent la question de la légitimité d'une dette qui encourage une exploitation accrue de la nature et de la main-d'œuvre, et qui constitue la plupart du temps un transfert de richesses des budgets publics vers les créanciers, majoritairement des banques et autres investisseurs institutionnels. Cette revendication, liée à un programme de réappropriation des communs et des grands moyens de production, sera certainement plus cohérente du point de vue environnemental que des projets comme les écotaxes, lesquelles ne remettent non seulement pas en cause le fond du problème mais pénalisent généralement les bas revenus (ne faisant de ce fait qu'attiser un rejet de la question écologique, caricaturée comme telle).

il est primordial que les personnes qui se veulent écologistes se posent la question de la légitimité d'une dette qui encourage une exploitation accrue de la nature et de la main-d'œuvre

UNE DETTE INFINIE POUR UNE PLANÈTE FINIE

Plus généralement, l'idée même de dette comme moteur de notre économie est à remettre en question. L'endettement¹³ suppose en effet (et n'est d'ailleurs soutenable que dans ce cas) une croissance illimitée de l'économie. En cas de récession ou de

stagnation, on assiste à ce que d'aucuns nomment l'effet boule de neige, à savoir une spirale d'endettement sans fin brassant toujours plus de milliards de devises (c'est globalement ce qui se passe dans les sociétés occidentales depuis une trentaine d'années). Par conséquent, il est nécessaire de s'interroger sur le remboursement et surtout sur les bienfaits d'une annulation de la partie illégitime de la dette. Définir cette dernière pourra se faire par le biais d'un audit de la dette, à savoir une analyse des créanciers, des origines, des conditions et utilisations des différents prêts. Cependant, comme l'exemple grec l'a malheureusement montré, il est capital que cet audit s'accompagne d'une volonté politique de rupture ainsi que de mobilisations populaires massives pour peser dans le rapport de forces avec les créanciers.

On l'aura compris, parvenir à une société plus en phase avec les équilibres écologiques de la planète ne pourra se faire sans une remise en cause du cadre économique dans lequel la quasi-totalité des

pays se trouvent. De par son caractère central dans le système capitaliste actuel, la dette doit donc à tout prix être remise en cause¹⁴ et combattue. Bien entendu, l'annulation de cette dette ne résoudra pas tous les problèmes et ne doit constituer qu'un premier pas vers une « transition » énergétique et un autre modèle économique. D'autres mesures sont à promouvoir, telles que la décroissance de certains secteurs socialement et écologiquement nuisibles (armement, publicité...), la réduction du temps de travail généralisée sans perte de salaire ou encore la mise sous contrôle démocratique des secteurs bancaires et énergétiques.

Renaud Duterme, co-auteur avec Eric De Ruest de *La dette cachée de l'économie*, Les Liens qui Libèrent, Paris, mars 2014. Il vient également de publier *De quoi l'effondrement est-il le nom ?*, aux éditions Utopia.

- (1) À noter que ces prêts comportaient également une dimension géopolitique importante puisqu'ils permettaient d'empêcher des gouvernements de se tourner vers le bloc soviétique. Lire à ce sujet Eric Toussaint, *Banque mondiale, le coup d'Etat permanent*, Paris, éditions Syllepse, 2006.
- (2) Franz Broschimmer, *Une brève histoire de l'extinction en masse des espèces*, Agone, Marseille, 2010, p.188.
- (3) Le lecteur désireux d'en savoir plus peut se référer aux nombreux travaux du CADTM (www.cadtm.org).
- (4) Loin de nous l'idée répandue que seuls les riches peuvent avoir une conscience environnementale. De nombreux exemples prouvent que de nombreuses populations démunies ouvrent avec une certaine symbiose avec leur milieu naturel. D'autre part, la plupart des « riches » ont une empreinte écologique individuelle bien plus importante que la moyenne. Sur ce débat, lire Guha Ramachandran et Juan Marinéz-Alier, « L'environnementalisme des riches », dans Emilie Hache (dir), *Écologie politique, cosmos, communautés, milieux*, Éditions Amsterdam, Paris, 2012.
- (5) René Dumont, *Pour l'Afrique, j'accuse*, Paris, Plon, 1986, p.11.
- (6) Patrick Bond, « Johannesburg, De l'or et des gangsters », dans Mike Davis et Daniel B.Monk, *Paradis infernaux – Les villes hallucinées du néo-capitalisme*, Les prairies ordinaires, Paris, 2008.
- (7) Sylvie Brunel, *L'Afrique est-elle si bien partie ?*, Paris, éditions Sciences Humaines, 2014, p.91.
- (8) <http://cadtm.org/Austerite-et-destruction-de-la>
- (9) Mike Davis, *Le pire des mondes possibles*, La Découverte, Paris, 2010.
- (10) Pour une actualité de ce concept, lire notamment David Harvey, *Le capitalisme contre le droit à la ville*, Éditions Amsterdam, Paris, 2011.
- (11) Chez de nombreux écologistes, la cause majeure évoquée pour expliquer la « crise » écologique est la variable démographique. Bien que souvent nuancée, cette posture revient souvent de facto à pointer la responsabilité de cette crise sur les pays pauvres, le taux de natalité y étant nettement supérieur que dans les pays ayant terminé leur transition démographique. Ceci s'explique en particulier du fait que la baisse du nombre d'enfants par femme surgit avant tout suite à l'avènement d'un système de sécurité sociale et d'éducation (en particulier des femmes) équitable. Or, les politiques du FMI s'attaquent prioritairement à ces dépenses dites « non productives ». Par conséquent, même les facteurs démographiques s'expliquent en grande partie par les rapports d'exploitation. Lire à ce sujet Ian Angus et Simon Butler, *Une planète trop peuplée ?*, Écosociété, Montréal, 2014.
- (12) A titre d'exemple, en 2013, l'Argentine, le Brésil et la Colombie consacraient respectivement 38,4%, 42,2% et 24,3% de leur budget au remboursement de la dette. Voir <http://www.cadtm.org/Les-Chiffres-de-la-dette-2015>
- (13) L'endettement dont il est question est essentiellement public. Cela dit, la partie privée obéit grosso modo à des logiques similaires.
- (14) La dette n'est pas un mal en soi. Une dette contractée pour mener à bien des projets d'économie d'énergie, d'éducation peut par exemple tout à fait être légitime.

LES FONDS VAUTOURS : DÉPECEURS DES PEUPLES

Si le FMI parle de *créanciers procéduriers*, les banquiers de *créanciers irréductibles*, nous préférons les termes des Nations unies de *fonds rapace*, ou celui du CADTM (Comité pour l'abolition des dettes illégitimes), de *fonds vautour*. Car ils expriment parfaitement ce qu'ils sont : des entreprises financières qui se nourrissent d'États en déliquescence, tuant progressivement leur population, sauf ceux qui en profitent. Mais comment agit un fonds vautour, qui est derrière et, plus largement, à qui profite le système dette ?

Rencontre avec Renaud Vivien, co-secrétaire général du CADTM Belgique.

KAIROS : « fonds vautour » est un terme courant dans certains milieux : milieu de la finance, des ONG actives dans le domaine..., mais qui est peut-être peu connu de la population. Pourtant, les pratiques des Fonds vautours ont un impact direct sur les finances publiques, donc sur la répartition des richesses et la vie en société ? Peux-tu nous expliquer simplement ce que sont les fonds vautours (FV).

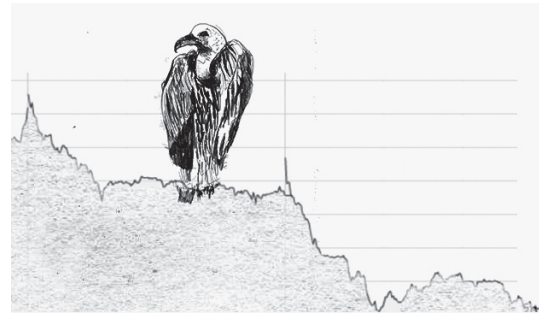


Illustration: Gabriëlle Lacombe

Renaud Vivien : Un FV est une entreprise financière, le plus souvent basée dans les paradis fiscaux, dont la stratégie, immorale, consiste à racheter des créances sur des États en difficulté financière, très endettés, et qui sont au bord du défaut de paiement ou déjà en défaut de paiement. Du coup, la stratégie des FV est ciblée vers ces États-là, puisque leur cote sur le marché d'occasion des dettes – le marché secondaire, où les prix sont fixés –, là où les fonds vautours agissent, baisse. Le FV rachète donc la créance pour une bouchée de pain, mais il va attendre que le pays qui est en détresse financière aille mieux, entre guillemets, soit solvable, pour l'attaquer, en lui réclamant le montant de départ plus les intérêts de retard, les frais de justice et autres pénalités. Un rapport de l'ONU, sorti l'année dernière, le rapport « Ziegler », a étudié toutes les activités des FV et les profits qu'ils ont engrangés en moyenne : cela allait de 300% à 2 000% de plus-value. En Argentine, ça a été plus : le fonds vautour NML, qui fait partie d'un « super fonds vautour » possédé par la même personne, le milliardaire étatsunien Paul Singer, a fait un profit multiplié par 25 ! Il a racheté des dettes à 80 millions de dollars et a obtenu de la justice étatsunienne 2 milliards de dollars.

Pour faire cela, les FV utilisent les tribunaux, sans limite, c'est-à-dire qu'ils utilisent n'importe quel tribunal du moment qu'il y a un lien de rattachement avec le pays qui est attaqué. Par exemple, en Belgique, les tribunaux belges, bruxellois, ont été saisis de requêtes, d'actions de FV. La procédure en justice est donc une stratégie, mais souvent les FV font de l'intimidation directe : ils font pression sur l'État (lobbying, campagnes d'intimidation, etc...) en disant : « Si vous ne nous payez pas maintenant, on va directement en justice et là ça va faire mal ».

Quand tu évoques le fait que les fonds vautours attendent que les pays aillent mieux, tu veux dire par là qu'ils « vont mieux » en empruntant sur le marché, en engageant une politique plus libérale ?

Par exemple avec l'Argentine, NML a applaudi tout de suite la victoire de Macri [président actuel de l'Argentine], les marchés financiers aussi, mais le juge new-yorkais Griesa, qui a condamné l'Argentine, a également applaudi, en disant : « Ah, bien là on va pouvoir s'entendre », ça c'est fou ! La situation de l'Argentine s'est réglée par une négociation largement en faveur des FV. Bien qu'on ne soit pas au CADTM pour la croissance économique, celle de l'Argentine a augmenté ces dernières années sous Kirchner, justement parce qu'il y avait une politique de suspension du paiement de la dette qui a abouti à une négociation avec 93% des créanciers de l'Argentine. Donc Macri arrive au pouvoir, permet à l'Argentine d'emprunter à nouveau sur les marchés financiers, mais à du 10%, et dans le but exprès de payer les fonds vautours, donc les 7% de créanciers qui avaient refusé la négociation de la restructuration de la dette argentine.

Autre exemple : la Zambie. Quelques semaines avant l'allègement officiel de la dette zambienne en 2006, classé comme pays pauvre très endetté par le FMI (PPTTE), le FV *Donegal International*, créancier de la Zambie, basé dans les îles vierges britanniques, un autre paradis fiscal, attaque le pays en justice devant la Haute Cour de Londres².

Donc l'allègement de la dette ne leur est pas profitable, c'est un subterfuge ?

Pas du tout. Alors que le gouvernement zambien avait décidé que les bénéficiaires de l'allègement de la dette seraient alloués aux dépenses de santé, ces fonds lui ont été soutirés une fois que le jugement est survenu. Autre exemple, le Congo-Brazzaville, avec des chiffres hallucinants : le FV *Kensington International*, qui fait partie d'Elliott, rachète une dette pour 1,8 millions de dollars et obtient un jugement pour 118 millions de dollars, et sur base de ce jugement a pu soutirer directement une partie de la somme du trésor belge, affectée dans ce cas à la coopération au développement.

Est-ce que les fonds vautours sont particuliers, ou une simple extension de certaines pratiques de spéculation financière ?

Leur business est très ciblé, c'est de la spéculation sur la dette. Ça fait 20 ans qu'ils existent. Ils ont fait leurs armes sur les entreprises : ils rachetaient leurs dettes pour en prendre le contrôle et la liquider, avec les plans de licenciement. C'est ce qu'il se passe en ce moment en France avec Vivarte, premier groupe d'habillement français : ce sont les

fonds vautours qui sont entrés dans l'actionariat. Cette technique a été étendue à l'État, avec comme première attaque le Panama, par le FV de Paul Singer, en 1996.

Ils comptent sur le non-paiement aussi ?

Oui, ils se nourrissent de cela. Si les pays ne sont pas au bord du gouffre, on ne sait pas acheter des titres de la dette si bas. Une spécificité c'est aussi qu'ils se mettent dans une position à risque de manière consciente : ils savent qu'ils font un placement risqué, sachant aussi que d'autres créanciers collaboreront et feront des allègements de dette qui, rappelés-le, sont conditionnés ; l'Argentine l'a payé cher, ce n'était pas une victoire. Le FV se met dans une position à risque mais refuse toutefois d'assumer ce risque, c'est-à-dire il refuse de respecter les règles du marché puisqu'il fait appel aux tribunaux étatiques pour demander le remboursement.

Mais les FV sont à part et en même temps identiques : le fonds vautour FG Hemisphere par exemple, a été créé par deux anciens consultants de Lehman Brothers. Et avec la loi belge, on se rend compte qu'ils ont le lobby des banques derrière.

On ne sait pas qui sont les actionnaires des FV ?

Non, on n'arrive pas à avoir cette information. Mais il y a de fortes chances qu'il y ait des banques d'ici qui ont des actions dans ces fonds vautours, car ce sont des rendements de fou.

Suite à l'affaire du Congo et à la saisie par le FV de l'argent de la coopération au développement, que fait la Belgique ?

Le début, ça a été la Zambie en 2005, de la droite à la gauche, tout le monde était d'accord pour dire que c'était dégueulasse. Le processus législatif a été très rapide et a abouti à une loi très courte, deux articles dont l'essentiel qui énonce que les fonds de la coopération au développement sont incessibles et insaisissables ; personne ne pourra à l'avenir, y compris les FV, saisir l'argent de la coopération au développement. Mais il n'y a pas que les pays du Sud qui sont victimes. La Grèce en 2012, déjà matraquée par ses créanciers (la Troïka), se retrouve face à un vieux FV, *Dart Management*, qui rachète une partie de sa dette sur le marché secondaire et exige du pays le paiement à 100%, près de 500 millions d'euros.

Que se passe-t-il donc suite à l'adoption de la loi belge, il y a des réactions ?

L'Institut International de la Finance (IIF) et Fefbelfin réagissent et disent que cela fera fuir les investisseurs. Ils ont même envoyé des courriers aux

parlementaires pour les dissuader de voter la loi en l'état. La banque nationale de Belgique, fait la même chose : « Cette loi-là n'est pas bonne, il faut une initiative internationale... ». On voit donc tout de suite une levée de boucliers.

Un vautour est un rapace qui se nourrit de charogne et de détritus. Les fonds du même nom se nourrissent d'États en déliquescence. La loi n'est-elle pas révélatrice des derniers spasmes d'un État qui a délaissé le pouvoir aux mains de la finance et qui en dernier recours tente de se protéger de ce qu'il a créé, ou en tous cas laissé faire ?

Oui, mais c'est justement un moyen de reprendre la main est de légiférer. Mais effectivement, c'est révélateur que l'économie n'est pas du tout régulée, et encore moins la finance internationale.

Baucoup de gens ne s'en rendent peut-être pas compte ? Quand tu parles de la Banque Nationale Belge, des banques privées comme BNP, les fonds d'investissement, les paradis fiscaux..., c'est une véritable mafia ?

Oui, bien sûr, et les fonds vautours font le « sale boulot », tout en étant très soucieux de leur image, comme quand les avocats du FV Elliott ont demandé un droit de réponse après ma carte blanche dans *Le Soir*. Il consacre également énormément d'argent à placer des encarts dans les journaux, pour discréditer l'État en question.

Donc ils ont certains médias avec eux ?

Elliott a peut-être des actions dans les grands médias. Paul Singer [propriétaire du fonds Elliott], est le principal donateur du parti républicain aux États-Unis, ce qui explique aussi qu'il n'y ait aucune loi qui sorte par rapport aux fonds vautours dans ce pays.

Avec l'attaque contre les fonds vautours, une certaine unanimité parlementaire pour la loi de 2015, ne risque-t-on pas de tomber dans le phénomène de l'arbre qui cache la forêt ? C'est-à-dire que ces dettes elles-mêmes sont souvent odieuses, n'ont aucune raison d'être et sont remboursées par les classes moyenne et populaire, qu'elles font naître des politiques d'austérité et la recherche d'impôts ailleurs, comme la TVA ou l'impôt sur les revenus.

Ce risque existe, mais pour nous au CADTM, les FV sont une porte d'entrée pour se plonger dans les méandres de la finance, du système de la dette, pour ensuite s'apercevoir que les FV sont de vrais parasites, mais que de l'autre côté on a le Club de Paris qui réunit les grands États créanciers, le FMI, la Banque mondiale, la Banque centrale européenne, également créanciers et qui causent énormément de dégâts à la population. Le but pour nous est d'en finir avec la domination de la dette.

Il faut rappeler à ce niveau que les États empruntent à des taux exorbitants aux banques centrales, notamment à la Banque centrale européenne, qui elle, prête aux banques privées à des taux...

...Rien du tout ! C'est du 0%.

Qu'y a-t-il moyen de faire à ce niveau-là ? C'est important de dire qu'un État peut s'endetter pour le bien-être de la population.

La dette publique, c'est quelque chose de bien particulier : cela doit servir à l'intérêt public. Or, c'est rarement dit, car on envisage l'État comme une entreprise ou un particulier. L'État a des obligations vis-à-vis des créanciers lorsque la dette est légitime, mais il a des obligations à l'égard de sa population pour laquelle il doit assurer la continuité des services publics. Et ces dernières sont supérieures aux obligations financières, aux obligations de remboursement de la dette, il faut le rappeler.

Pour revenir sur la Banque centrale européenne, c'est un scandale, car elle vient vraiment en soutien au secteur privé, elle ne prête pas aux États, elle prête aux banques privées qui empruntent à du 0% et qui vont ensuite prêter aux États à des taux



Illustration: Gabriëlle Lacombe

En France, le remboursement des intérêts de la dette représente 10% du budget de l'État. En Belgique, c'est combien ?

C'est le premier poste budgétaire. C'est 40 milliards d'euros tous les ans qui sont payés aux créanciers (dont 13 milliards pour les seuls intérêts) alors que dans le même temps les dépenses du fédéral dans la sécurité sociale s'élèvent à 10 milliards, soit 4 fois moins que le service de la dette.

Il faut aussi dire aux gens les effets énormes du remboursement de la dette sur la structure sociale, et que ce sont surtout la classe moyenne et les plus pauvres qui la payent, les riches trouvant toujours les moyens de s'en détourner. Les gens ne se rendent pas toujours bien compte de cela ?

Oui, et c'est pour cela qu'on essaye d'en parler à travers l'audit citoyen, comme l'a fait l'Équateur avec la participation des mouvements sociaux. Au niveau gouvernemental, parlementaire, institutionnel, il n'y a rien qui bouge. Pour revenir à la dette belge, il y a clairement un problème : c'est la dette qui gouverne nos politiques. C'est au nom de la dette, au nom des déficits qu'on va dire : « Franchement, on n'a pas le choix, on doit être plus compétitif, on doit réduire nos budgets sociaux pour les rendre plus efficaces, il faut des partenariats public-privé parce que ça coûte trop cher, il faut geler les salaires... ». Bref, toute la politique d'austérité se fait au nom du remboursement de la dette qu'il faut questionner, se dire : « Est-ce que cette dette est vraiment légitime ? ». À partir de là, on questionne les sauvetages bancaires, les politiques fiscales où ce sont les classes populaires et les classes moyennes qui paient le prix de la dette, puisque les riches en Belgique en profitent, et ce de deux façons : en terme de politique fiscale, ils paient très peu d'impôts, ensuite ce sont ces gens-là qui détiennent la dette belge, à travers leur actionariat dans les grandes banques, et vont dire : « Vous vivez au dessus de vos moyens, il faut arrêter ce rythme de vie. » Le remboursement de la dette belge représente 20% du budget du pays, sans aucun débat, sur le taux d'intérêt notamment. On vient pourtant de calculer que si l'État belge n'avait pas d'intérêt à payer, juste le capital à rembourser – alors qu'on a vu que les intérêts, ça enrichit les banques qui profitent des taux à 0% de la BCE –, l'État belge serait en surplus budgétaire ; on peut donc déjà questionner les paiements des intérêts. Il n'y a pas de débat là-dessus, et c'est la première dépense de l'État !

Évidemment, s'il n'y a pas de débat, c'est parce qu'on sait à qui appartiennent les médias. Donc, ils te laissent faire une carte blanche, c'est amusant, c'est bien, mais s'ils en parlaient souvent, s'ils en faisaient des dossiers, s'ils faisaient des émissions, l'opinion publique entre guillemets, serait très vite au courant, et il y aurait une mobilisation populaire beaucoup plus forte.

Voilà, comme tu dis, on a quelques tribunes mais ce n'est pas à la hauteur de l'enjeu. La Belgique est aujourd'hui attaquée par Paul Singer, qui représente le 1% : milliardaire états-unien, lobbyiste aux États-Unis du parti républicain, tout son business est proprement scandaleux et aujourd'hui, il veut faire la loi en Belgique, tu imagines ! : « Cette loi-là, elle n'est pas bonne, vous me l'annulez ! ». Et il n'y a eu aucun débat télévisé en Belgique, rien du tout !

Interview de Renaud Vivien, co-secrétaire général du CADTM Belgique, 26 janvier 2017. Propos recueillis par Alexandre Penasse.

(1) Appelé ainsi car le vice-président de la commission est Jean Ziegler, ancien rapporteur de l'ONU pour le droit à l'alimentation.
(2) Qui donne son accord, même si des actes de corruption ont été notés. Mais cela n'influe pas sur le jugement... La Zambie est débitrice et doit payer au fonds vautour 17 fois la créance d'origine.

DES COP AUX RÉCITS POPULAIRES DE L'ÉCOLOGIE

Malgré les belles promesses et grandes annonces clamées dans l'objectif de ne pas perdre la face, les « responsables » politiques supposés représenter les populations de leurs pays optent pour des politiques toujours plus répressives, tant socialement qu'au niveau écologique et démocratique. Au lieu d'espérer chaque année un sursaut politique accompagné de mesures radicales pour répondre au réchauffement climatique, le soutien aux luttes locales contre les grands projets productivistes se révèle crucial pour préserver au mieux les biens communs.

La dernière COP prenait place en novembre 2016 à Marrakech. A Attac CADTM Maroc, qui partage le bureau du réseau international du CADTM (rebaptisé en 2016 Comité pour l'abolition des dettes illégitimes) avec la Belgique, les luttes écologiques font partie du cœur du programme de recherche et de mobilisations, tout comme les accords de libre échange et la dette illégitime. Ensemble, on soulevait donc cette première interrogation : comment les mandataires et leurs hiérarchies politiques peuvent-ils prétendre répondre de quelque manière que ce soit aux nécessités écologiques, et, dans le même temps, instaurer l'austérité comme règle d'or, sous le prétexte de dettes trop importantes, très souvent illégitimes, tout en multipliant les accords de libre échange aux quatre coins du monde ?

A Attac CADTM Maroc, on n'attend pas que la lumière jaillisse sur les gouvernants, les mobilisations se mènent donc en dehors des COP et avec les mouvements de base. La rencontre, alternative à la COP22 de novembre 2016 s'est tenue dans la ville océanique de Safi, une zone ayant été sacrifiée pour y imposer un modèle extractiviste de développement économique. Une usine de phosphate, une usine de ciment et une centrale électrique alimentée au charbon ont été construites sur son littoral, en contradiction avec la rhétorique « écologique » du Makhzen.¹

Tout comme lors de la COP21 un an auparavant, la 22^{ème} Conférence internationale sur le climat au Maroc aura été marquée par le poids des multinationales et de leurs « solutions ». On retrouvait au rang des partenaires officiels, une société marocaine spécialisée dans le phosphate, l'Office chérifien des phosphates (OCP) et la holding minière de la famille royale Managem, ou d'autres structures reconnues responsables de la destruction de l'environnement, de problèmes de santé ou encore à l'origine de la situation dans laquelle se retrouvent des peuples dépossédés de leurs ressources vitales.

Loin des technocrates que l'on croise dans les réunions officielles, on retrouvait parmi les participants à la rencontre de Safi, dénommée *Changeons le système pas le climat*, des gens qui se battent pour des biens communs et des droits fondamentaux. Pour ce qui est de l'Afrique du Nord, étaient présentes des personnes qui luttent contre l'industrie du gaz de schiste en Tunisie et en Algérie et d'autres contre l'accaparement de terres au Maroc, avec des femmes du village de Ouled Sbita venues témoigner de l'expulsion de familles de leurs terres pour la construction de résidences de luxe et d'un terrain de golf, accaparement qui est l'œuvre d'une



société immobilière proche du pouvoir politique marocain. Des habitants du village d'Imider, au Sud-Est du Maroc, étaient également venus parler de leur lutte contre une compagnie minière qui vole leur eau en toute impunité. Soucieux de nommer leurs ennemis, les organisateurs de la rencontre se positionnaient clairement contre le capitalisme mais aussi contre le patriarcat. Dans cette optique, Ruth Nyambura, écoféministe kényane partageait ses réflexions sur les liens entre exploitation des femmes et exploitation de la nature.

Un membre de GRAIN² venu du Ghana a exposé le rôle déterminant de l'agriculture industrielle dans le réchauffement climatique. Ce regroupement d'associations, dont fait partie la Via campesina, démontre, à travers ses rapports et autres publications pédagogiques, deux choses essentielles : que le système alimentaire industriel est responsable de la moitié du total des émissions de gaz à effet de serre, mais que les agriculteurs et les petits paysans détiennent le remède à la crise climatique. N'Nimo Basse, plus habitué des grandes enceintes onusiennes que les camarades d'Imider, ancien directeur de l'ONG Friends of the earth International, a témoigné des luttes contre l'exploitation pétro-

lière dans le delta du Niger, qui engendre un désastre écologique et social. Les marées noires sont quasi permanentes depuis 50 ans, mais font pourtant bien moins de bruit que celle causée par BP dans le Golfe du Mexique en 2010. Des estimations de l'ONU avancent des chiffres de 6 800 fuites entre 1976 et 2001, déversant environ 3 millions de tonnes de pétrole brut, ruinant tout l'écosystème et les 31 millions d'habitants que compte le delta du Niger. Sans forcément utiliser le terme, N'Nimo dénonçait l'urgence de stopper l'extractivisme, dont les effets invisibles d'un côté du globe sont pourtant bien concrets du côté où ont lieu les pillages.

Attac CADTM Maroc a produit de nombreuses analyses pour dénoncer ces projets extractivistes et les fameuses « solutions », au premier rang desquelles le secteur de l'énergie renouvelable au Maroc et sa gestion totalement contraire à l'intérêt public. Au-delà des conférences et échanges d'expériences, la lutte contre le réchauffement climatique et l'extractivisme passe aussi par le soutien concret aux luttes locales.

C'est pourquoi nous avons organisé une caravane de solidarité avec le campement dressé dans le village d'Imider depuis 6 ans, les habitants étant obligés d'occuper le terrain pour empêcher que la mine d'argent voisine continue à s'emparer de leur eau, polluant ainsi leur environnement et détruisant leurs moyens de subsistance. La répression que subissent les opposants de la part des forces de l'ordre et de la compagnie minière est terrible, tout a été tenté pour les décourager : les acheter à travers des micro-projets « offerts » au village, les réprimer par la violence et de nombreuses arrestations aux motifs très douteux, leur proposer des emplois dans la mine...

Depuis plusieurs années, la population locale répond pacifiquement à la répression et innove dans les différentes formes de lutte. Le rôle des femmes est prépondérant dans cette mobilisation. Par de nombreuses marches elles ont revendiqué la libération de leurs jeunes fils détenus, victimes de dossiers judiciaires frauduleux, et la levée de l'approche sécuritaire à Imider³, démontrant, s'il le fallait, leur rôle indispensable dans la lutte.

Robin Delobel

- (1) Terme faisant référence au roi et à l'élite dirigeante qui l'entoure.
- (2) GRAIN est une petite organisation internationale qui soutient la lutte des paysans et des mouvements sociaux pour renforcer le contrôle des communautés sur des systèmes alimentaires fondés sur la biodiversité.
- (3) Pour plus d'infos sur cette lutte, voir leur site : <http://imider96.org>

Illustration: Pano Almudena

Bertrand Vanbelle

L'HUMUS SAPIENS : LA BOUCLE EST (RE)CYCLÉE

Si la fin de vie (ou de cycle) appelle à une renaissance, tel l'ouroboros ou l'éternel recommencement, dès lors se pose la question : que faire de notre propre corps organique, de l'humain après la mort ? Prenons le temps d'y penser avant qu'il ne soit trop tard.

Le rite et la célébration autour des défunts fait partie du vivant et se pratique de manière ancestrale, on parle d'ailleurs de civilisation à partir du moment où les hommes ont commencé à entermer leurs morts. Si le voyage vers des cieux est une référence commune, faisant partie de l'imaginaire, les pratiques funéraires modernes nous proposent deux modes pour y accéder : l'inhumation et la crémation. Cette dernière concrétise cette vision céleste, car la combustion de l'organisme entraîne sa transformation en gaz, filant droit vers les étoiles. La force est avec nous ! Le principe est simple, la dépouille est conservée afin de permettre de montrer le défunt lors de la cérémonie. Les cendres sont récupérées après le passage du cercueil par les flammes. Cette première étape est identique lors de la technique d'inhumation, mais l'on enfouit le cercueil dans le sol, souvent à plus d'un mètre et demi, ce qui entraîne une putréfaction de la matière organique en absence de micro-organismes aérobies, ayant pour conséquence la liquéfaction et la percolation de ces résidus toxiques en profondeur du sol. Les différents organismes des couches supérieures du sol (30cm) abritent la vie qui décompose la mort et s'en nourrissent.

Pourtant, nos pratiques funéraires communes, ancrées dans l'inconscient, démontrent un non-sens écologique, au même titre que le « tout à l'égout » ou le « tout à la poubelle » (gaspillage, incinération des déchets organiques ménagers, etc.).

Une technique novatrice qui s'inspire de l'art du compostage est cependant en pleine germination et réconcilie tant le spirituel que l'intégration de l'homme dans la nature. Ce retour à la terre, qui semble inéluctable et naturel lorsqu'on y réfléchit, a une multitude d'avantages écosystémiques et porte le doux nom d'humusation. Mais quel est donc ce nouvel espoir de réincarnation ?

L'étymologie du mot « humus » provient du grec et signifie « terre » ou « à terre » selon Curtius (1^{er} siècle après J.-C.). La racine latine du mot humus tout comme homo (homme), est identique. Le compostage étant la technique domestique de transformation des matières organiques en humus, tout est lié : l'homme est la terre, l'homme est l'humus. L'humusation est donc la technique de transformation de l'humain en humus. Bien évidemment, il ne s'agit pas de placer sa belle-maman dans le compost du fond du jardin... Analysons de plus près son fonctionnement technique.

Un bon praticien du compostage veille au respect des trois règles de base : le rapport équilibré carbone/azote ou matières sèches/humides, la présence d'oxygène et le taux d'humidité. En pratique, pour humuser, il suffit d'appliquer ces conditions qui favorisent une décomposition idéale du corps. La « recette » consiste en la création d'un « monument » de matières organiques posé sur le sol, un lit d'une cinquantaine de centimètres de broyat de bois d'égagement humidifié sur lequel la dépouille est placée dans son linceul. La cérémonie funéraire peut avoir lieu et les éventuels bouquets de



Illustration: Amélie Fenain

fleurs embelliront le matelas ainsi constitué. Ensuite, le tout sera recouvert de 2m³ de broyat et une stèle est apposée. Plus besoin donc de cercueil, ce qui limite drastiquement les frais ! L'énergie nécessaire à cette métamorphose est déployée par les micro-organismes et autres décomposeurs. Nous laissons agir la magie de la nature, dans les bras de Morphée.

Le compostage, dans des conditions optimales, avec augmentation naturelle de la température, combinée avec une phase de repos (1 an de compostage minimum), permet une hygiénisation parfaite et une purification de la matière. Les résidus minéraux tels que les os et les éventuelles dents en or, ou prothèses synthétiques, seront récupérées après un criblage du compost mûr. Le compost récupéré sera épandu au pied d'un arbre dans un « jardin-forêt » qui deviendra un lieu de recueillement vivant, évolutif et chargé d'émotions.

Le cadre légal actuel empêche la pratique de l'humusation. Il faut, en priorité, définir les conditions techniques de l'humusation sous forme d'avant-projet de loi pour tenter de faire reconnaître légalement cette nouvelle pratique d'avenir, tout en informant sur les conditions actuelles d'inhumation et de crémation. Pour ce faire, une fondation d'utilité publique, nommée Métamorphose, qui a reçu l'approbation royale, a été créée à l'initiative de Francis Busigny. Une pétition est également ouverte afin de mettre la pression sur nos représentants locaux et démontrer l'intérêt citoyen que suscite l'humusation⁽¹⁾. L'heure est à la revendication du droit à être humuser.

« UN PETIT PAS POUR L'HOMME, MAIS UN GRAND PAS POUR L'HUMANITÉ »

Nous pouvons aisément imaginer un modèle où un compost de qualité, issu de diverses techniques de compostage reconnues et adaptées, servirait à la régénération des sols agricoles et leur fertilisation, dans une optique d'intérêt général commun. Au-delà de nourrir des forêts, l'humusation pourrait nourrir des plantes potagères ou céréalières. Fort heureusement, étapes par étapes, du cadre légal à l'aspect technique, les freins se rompent et de nouvelles pratiques simples et logiques se généralisent. Une diversité de techniques telles que le vermicompostage, les micro-organismes, l'élevage de larves, la culture de champignons, la toilette sèche... et l'humusation contribuent à augmenter la proportion du recyclage des matières organiques de manière cohérente avec l'environnement et l'humanité. Se réconcilier avec la mort reste primordial pour aborder le sujet et le rendre acceptable dans nos imaginaires.

Il reste encore beaucoup à apprendre et à expérimenter afin de mieux vivre avec le vivant. Nombreuses idées préconçues nécessitent d'être dépassées et comprises. Alors, n'ayons pas peur des mots et recyclons-nous !

Bertrand Vanbelle

- (1) Pour en savoir plus sur la fondation d'utilité publique « Métamorphose » et rendre l'humusation légale en signant la pétition en ligne : www.humusation.org.

POURQUOI OUBLIE-T-ON QUE LA RELOCALISATION EST LE PROJET DE LA DÉCROISSANCE ?

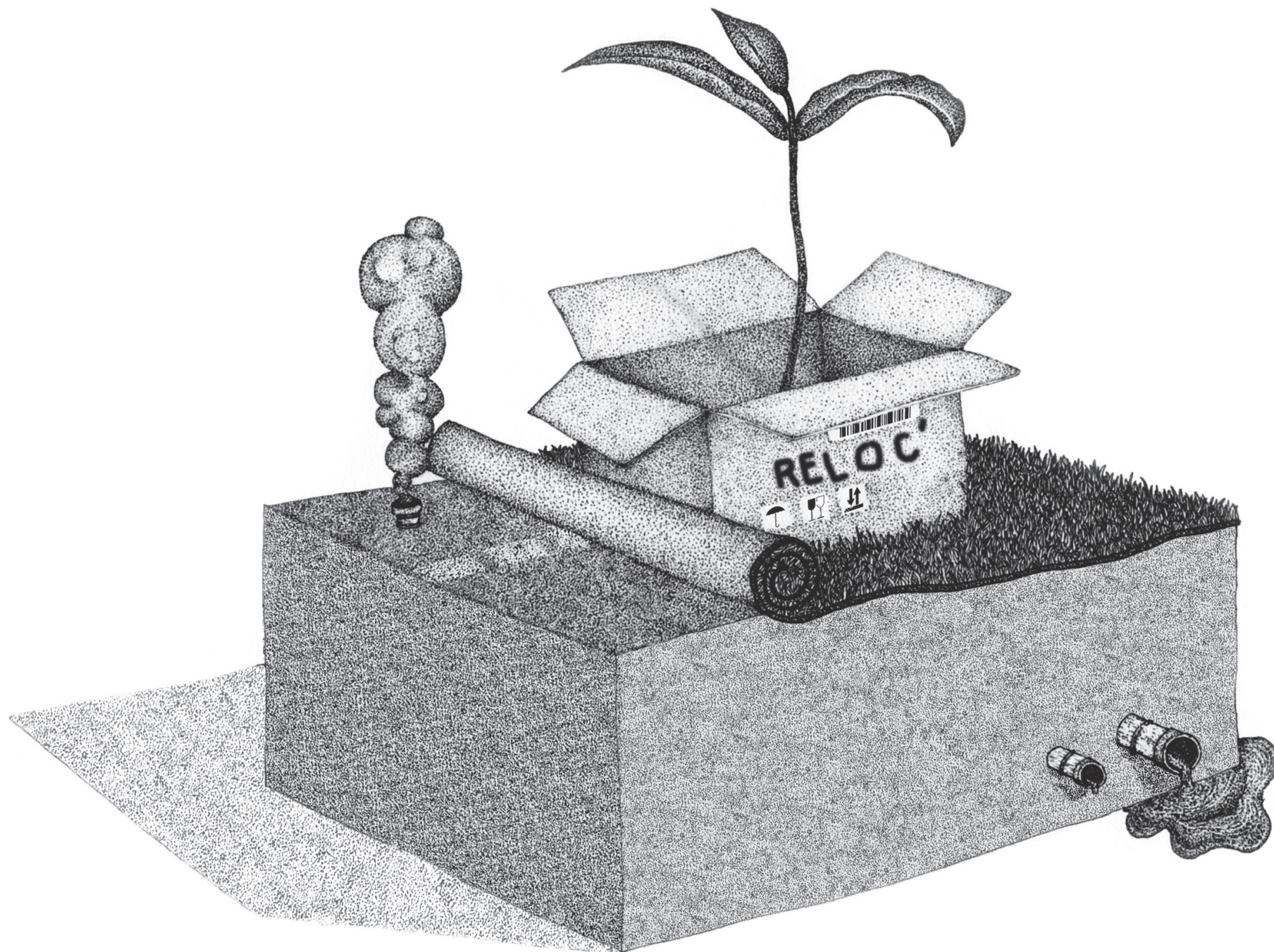


Illustration: Benjamin Tegner

Lorsqu'on parle de décroissance, il existe des raccourcis mnémotechniques indissociables. Pensons à l'évocation du mot « décroissance » comme « mot-obus » par Paul Ariès, ou bien aux « 8 R » de Serge Latouche. On trouve aussi chez Michel Lepesant le rappel que la décroissance c'est d'abord un « trajet », celui de la décroissance d'une empreinte écologique dépassée, vers un espace écologique acceptable pour la biosphère. Tous ces raccourcis se complètent, ils permettent de donner une image de plus en plus précise de la décroissance. Celle-ci est donc un « mot-obus », un trajet, pas un objectif, et il est constitué des fameux « 8 R ». Appesantissons-nous maintenant sur la *relocalisation* et ses liens avec la décroissance.

Il existe, à mon avis, beaucoup de méprises sur cette relocalisation. Mais les deux plus grandes sont l'oubli de son lien intime avec la décroissance et surtout le fait qu'elle y occupe une place préminente. Dans le *Petit traité de la décroissance sereine* (2008), Serge Latouche précise que parmi les « 8 R », « trois d'entre eux ont un rôle stratégique : la

réévaluation, parce qu'elle commande à tout changement, la réduction, parce qu'elle condense tous les impératifs pratiques de la décroissance, et la relocalisation, parce qu'elle concerne la vie quotidienne et l'emploi de millions de gens. »⁴. Cette position « stratégique » n'a cessé d'être surévaluée, jusqu'à son intervention de 2014 durant le séminaire organisé par Technologos les 12 et 13 septembre 2014 à l'EHESS, où il précise cette fois-ci que la relocalisation « a une place préminente parmi ces " 8 R " » et qu'elle « est à la fois le moyen et la fin de la décroissance »⁵. Paul Ariès en parle comme d'une création « des conditions de la décroissance »⁶, la relocalisation sera politique, celle des modes de vie et de l'économie, elle est intimement liée à la décroissance, elle est naturellement la condition de la décroissance. Mais Paul Ariès a une approche plus politique que Serge Latouche.

La thèse développée ici est la suivante : plus l'approche de la décroissance est culturelle, plus l'importance donnée à la relocalisation est grande. Latouche est peut-être un des premiers à avoir montré que le « développement », ce qu'on appelait autre-

fois l'« accumulation primitive du capital » était non point un « mal nécessaire », comme le Marx xotérique⁶ voulait nous en convaincre, mais le mal tout court, intimement lié à notre civilisation industrielle et bourgeoise. D'où l'importance de plus en plus grande qu'il accorde à la relocalisation dans ses écrits, relocalisation que l'on interprète (car ce n'est pas explicitement dit) comme une opposition première au développement, à la destruction des communautés de base partout dans le monde, au nom de l'accumulation primitive du capital. Aujourd'hui, nous pensons non seulement que la relocalisation a une place préminente, mais qu'elle est le projet de la décroissance⁷, son objectif. Mais pour en être convaincu, il faut se départir de l'idée qu'elle ne serait qu'un « repli sur soi ». À ce propos, il est légitime de se demander si « la relocalisation égale démondialisation »⁸. Si l'on part d'une critique de la croissance, on pourrait plutôt penser qu'elle s'oppose autant à la mondialisation qu'aux « Trente Ravageuses »⁹ (ou les « Trente Piteuses »), ces trois décennies d'après-guerre autrement dénommées « Trente Glorieuses » où s'est produit « un changement d'échelle de la contribution française à l'em-

preinte humaine sur la planète, et [une] entrée dans le modèle de développement non soutenable, avec des effets directs et des effets de long terme induits par des choix technico-économiques difficilement réversibles. »¹⁰ Si l'on part du constat que la croissance a commencé ses ravages longtemps avant la mondialisation, et a continué à son rythme depuis lors, défendre la décroissance et donc la relocalisation revient à s'opposer plus à la croissance qu'à la mondialisation. La relocalisation devient alors plus une réflexion sur le productivisme, la production que sur le retour d'usines et d'emplois dans un pays. D'autant plus que le capitalisme n'égale pas seulement mondialisation, mais qu'il lui est déjà arrivé de « relocaliser », en rapatriant des emplois, justement pour augmenter l'impact positif sur la croissance¹¹. C'est ce qu'on pourrait appeler une définition capitaliste de la relocalisation.

Mais on pourrait rétorquer que le capitalisme est aussi capable de réfléchir à la question du produit, notamment par le biais de l'économie circulaire et de l'écoconception de produits. Le problème, c'est qu'il s'agit toujours de concepts dominés par l'économisme, la recherche du profit, et de toutes les façons on imagine mal que ces « concepts » soient généralisables dans le cadre capitaliste sans le remettre en cause. L'exemple souvent mis en avant est celui de Kalundborg au Danemark¹², mais lorsqu'on examine de près l'expérience, on se demande si des boues toxiques ne sont pas réutilisées pour produire des engrais (sans évoquer l'usage du gypse pour faire des panneaux de construction) et si l'objet final du projet ne consiste pas à réduire les importations de ressources plutôt que de réduire les émissions de déchets, bref c'est plus un projet d'autarcie que de relocalisation.

L'enjeu est bien territorial. À la place d'une concurrence inter-entreprises, on met en place une

coopération autour de la conception de produits, respectueux de l'empreinte écologique dans un cadre d'une bio-région, mais aussi avec une pensée globale et tenant compte de la biosphère et du respect des autres cultures, car les produits contiennent la façon de les produire et une certaine vision du monde.

Mais pourquoi oublie-t-on souvent dans le milieu de la décroissance cette place préminente de la relocalisation, et surtout son lien intrinsèque avec la décroissance ? Sans doute parce qu'on confond la relocalisation avec un projet purement politique, celui de défendre des emplois, alors que la décroissance est d'abord un projet plus culturel de révolution politique à âme sociale, où le plus important est d'abord la « décolonisation de son imaginaire ». Le mouvement de la décroissance est sans doute encore trop dominé par une vision essentiellement politico-juridique de la question sociale. Il pense encore en termes de « lutte des classes », alors que la religion de la croissance nous rappelle qu'il s'agit d'une aliénation commune à toutes les classes de la société, il s'agit d'un « fétichisme » culturel, d'une culture de la croissance dont il faut se départir en relocalisant.

« La question n'est plus celle de la "surveillance non payée" ou du pouvoir juridique de disposer de la propriété privée, mais celle de la forme sociale de la valeur elle-même, une forme qui est commune à toutes les classes en lice et qui est d'ailleurs la première responsable de la divergence de leurs intérêts. Cette forme est "fétichiste" parce qu'elle constitue une structure sans sujet, une structure agissant "derrière le dos" des hommes et les soumettant au procès cybernétique incessant d'une transformation de l'énergie humaine abstraite en argent. »¹³

Si la culture bourgeoise était une culture essentiellement économiste, son opposition se construirait autour de la conscience de la nécessité de la décroissance avec un projet dont le nom est la relocalisation. Mais il faut reconnaître que si l'on sait ce qu'est une révolution, on ne sait pas encore quelle forme prendra la « rupture culturelle » contenue dans la décroissance, ceci explique aussi l'oubli du lien étroit entre relocalisation et décroissance.

Jean-Luc Pasquinet, auteur notamment de *Re-localiser, pour une société démocratique et antiproductiviste*, Libre et Solidaire, 2016



- (1) Serge Latouche, *Le pari de la décroissance*, éd. Fayard, 2006.
- (2) Michel Lepesant, *Politique de la décroissance*, éd. Utopia, 2013.
- (3) Serge Latouche, *Petit traité de la décroissance sereine*, éd. Mille et une nuits, 2008.
- (4) Séminaire organisé par Technologos le 12 et 13 septembre 2014, l'EHESS, Paris. Intervention de Serge Latouche.
- (5) Paul Ariès, *Décroissance ou barbarie*, éd. Gollis, 2005, p.110.
- (6) R. Kurtz, *Le double Marx*, <http://www.palim-psao.fr/article-le-double-marx-par-robert-kurtz-120538666.html>.
- (7) Jean-Luc Pasquinet, *Re-localiser*, éd. Libre et solidaire, 2016.
- (8) Séminaire, cf. note 4.
- (9) C. Pessis, S. Topçu, C. Bonneuil, *Une autre histoire des Trente Glorieuses*, éd. La Découverte, 2013.
- (10) Idem ci-dessus.
- (11) Les relocalisations capitalistes ne sont pas un phénomène nouveau, ni limité à la France. Il y aurait déjà eu quatre vagues de relocalisations depuis 1970 dans le monde. La première, à la fin des années 1970, concernait les firmes américaines qui avaient délocalisé les activités d'assemblage de certaines industries en Asie du sud-est. Un mouvement de relocalisation sera observé dans les années 1980. La deuxième concernait les entreprises allemandes qui avaient délocalisé leurs activités dans le secteur de l'électronique et relocalisé pour les plus importantes dans les années 1980-90. « Ces relocalisations [furent] motivées par des facteurs symétriquement inverses à ceux qui ont motivé la délocalisation c'est-à-dire la réduction des coûts unitaires que permettent l'automatisation et la robotisation des segments de fabrication et d'assemblage d'une part, et la réduction des coûts de transport et de transaction en général d'autre part. » D'après E. M. Mouhoud, *Mondialisation et délocalisation des entreprises*, éd. La Découverte, 2013.
- (12) La troisième concernait les relocalisations d'entreprises européennes dans la moitié des années 1990 dans le secteur de l'électronique, les ordinateurs et le textile, cuir, habillement. Enfin, la dernière dans les années 2000 correspondrait souvent à des entreprises de services, comme des centres d'appels qui ont décidé de relocaliser suite à des imperfections de service.

La première, à la fin des années 1970, concernait les firmes américaines qui avaient délocalisé les activités d'assemblage de certaines industries en Asie du sud-est. Un mouvement de relocalisation sera observé dans les années 1980. La deuxième concernait les entreprises allemandes qui avaient délocalisé leurs activités dans le secteur de l'électronique et relocalisé pour les plus importantes dans les années 1980-90. « Ces relocalisations [furent] motivées par des facteurs symétriquement inverses à ceux qui ont motivé la délocalisation c'est-à-dire la réduction des coûts unitaires que permettent l'automatisation et la robotisation des segments de fabrication et d'assemblage d'une part, et la réduction des coûts de transport et de transaction en général d'autre part. » D'après E. M. Mouhoud, *Mondialisation et délocalisation des entreprises*, éd. La Découverte, 2013. La troisième concernait les relocalisations d'entreprises européennes dans la moitié des années 1990 dans le secteur de l'électronique, les ordinateurs et le textile, cuir, habillement. Enfin, la dernière dans les années 2000 correspondrait souvent à des entreprises de services, comme des centres d'appels qui ont décidé de relocaliser suite à des imperfections de service.

(12) Les échanges se déroulent de la manière suivante : la raffinerie fournit de l'eau (usée, froide et/ou sous forme de vapeur) à la centrale électrique à l'aide d'un système de pipeline. Celle-ci, en plus de proposer de l'électricité fournit de la vapeur à l'entreprise de biotechnologies mais également de la chaleur excédentaire à une ferme d'aquaculture qui s'est installée par la suite. La chaleur est également utilisée pour alimenter la ville en chauffage. La centrale électrique produit du gypse (sous-produit issu de la production d'électricité) qui va être revendu à la société de panneaux de construction qui le valorisera pour sa production. Les centres également produites par la centrale électrique serviront ensuite pour fabriquer du ciment et pour la construction de routes. L'entreprise de biotechnologies valorisera les boues issues de son processus de production pour réaliser des engrais... <http://www.gresea.be/slp.php?article1171>.

(13) R. Kurtz, *Le double Marx*, op. cit.

VU, LU, ENTENDU



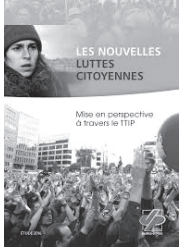
Opuscule de 164 pages, dans un format original de 10x15cm, Oil parvient toutefois à dresser un portrait très large de la question du pétrole, débutant par une introduction historique de l'hydrocarbure, dont il n'est pas inutile de rappeler certains éléments. Et celui-ci notamment : si la surexploitation de l'or noir est récente à l'aune de l'histoire humaine, l'« huile de roche » était déjà utilisée par les Indiens d'Amérique du Nord ; en Mésopotamie, son usage est encore plus ancien, remontant à plusieurs milliers d'années. Mais si ce fait est peu connu, peut-être doit-on y voir la tacite volonté de nous faire oublier que sa découverte n'impliquait pas nécessairement sa surexploitation et le modelage de nos sociétés thermo-industrielles entièrement sur son usage. Et Alain Gras de nous rappeler qu'il aurait pu en être autrement, que l'absence de la machine industrielle chez l'autre doit moins être source de

questionnements que sa présence singulière chez nous. Mais nos gestes et utilisations quotidiens, se caractérisent par l'oubli de ce qui les rend possibles : une « méga-machine dégage des gaz qui sont le produit de la combustion d'une substance que l'on est allé chercher très loin et qu'un réseau, territoire construit par les ingénieurs, lui fournit au prix d'énormes efforts collectifs dont la présence est invisible » (p.35). Et cette « huile de roche », l'auteur s'emploie à montrer en quelques pages, ses effets globaux – économiques, politiques, technologiques, sociologiques –, faisant d'elle un « phénomène social total d'addiction ». Décrivant la folle épopée, de l'exploitation des premiers puits, des familles qui y ont construit leur fortune, comme les Rockefeller, de la puissance de feu de la 2^{ème} guerre mondiale que seul le pétrole rendit possible, l'auteur esquisse le tableau géopolitique que les divers intérêts occidentaux ont dessiné dans les régions pétrolières, principalement au Moyen-Orient. Il nous rappelle ainsi que « la technologie est toujours une anthropologie » et que le monde qui est aujourd'hui n'est qu'un autre. Utile en ces temps où le changement de cap est plus qu'indispensable.

Alain Gras, *Oil, petite anthropologie de l'or noir*, Éditions B2.

A.P.

VU, LU, ENTENDU



De quelle façon s’inscrivent les luttes contre le TTIP dans nos sociétés ? Quelles leçons tirer des protestations qui ont éclot en Belgique en 2016 ? À l’aune des enseignements que l’on peut tirer, comment penser les luttes futures ? C’est à ces questions et d’autres que la revue réalisée par Valéry Witsel pour la Commission Justice et Paix, tente de répondre. Débutant sur un bref historique sur ce qui a mené au TTIP, la revue laisse la place à divers personnes en opposition de façons différentes à ce traité. On n’oubliera toutefois pas le rôle des médias de masse dans la construction de la « pensée » collective et leur responsabilité dans une mobilisation certes remplie d’espoir, mais encore trop réduite.

Revue ***Les nouvelles luttes citoyennes***, par la Commission Justice et Paix. **www.justicepaix.be**

Enracinés dans une défense de tout ce qui nous aliène, les Éditions Le monde à l’envers nous gratifient de parutions salutaires. Souvent dans des formats courts, traçant une critique cinglante de nos assurances modernes, attaquant ceux persuadés penser autrement (les experts écolos - « Adresse à tous ceux qui ne veulent pas gérer les nuisances mais les supprimer », la gauche bien pensante aficionada du travail (- « Métro, boulot, chimio »), ils éditent également la revue *De tout bois*, contre le projet Center Parcs de Roybon, en Isère.

Infos : **mondenvers@riseup.net** – **http://www.lemondealenvers.lautre.net** .



Dans sa cuvée de décembre 2016, le trimestriel *L’Ecologiste*, nous livre un dossier sur « Les clés de l’alimentation santé », avec des articles sur l’alimentation préventive, les méthodes d’alimentation de notre « microbiote » ou encore les aliments anti-cancer. La revue foisonne par ailleurs d’articles situés dans un spectre de domaines très large, allant d’une contribution canadienne à la critique du CETA, le pic de pollution spatiale, la nature oubliée ou la façon dont nous sommes amnésiques à ce qui existait avant et a disparu, nous empêchant alors de réaliser la destruction en cours. On soulignera également le long article sur « Le XIII^e siècle et les limites de la croissance ». Il est toujours agréable de lire *L’Ecologiste*, dont les pages sont agrémentées de conseils de lecture et où les sujets touchent à toutes sortes de thématiques.

À trouver chez tous les bons libraires, ou sur abonnement. **www.ecologiste.org** .

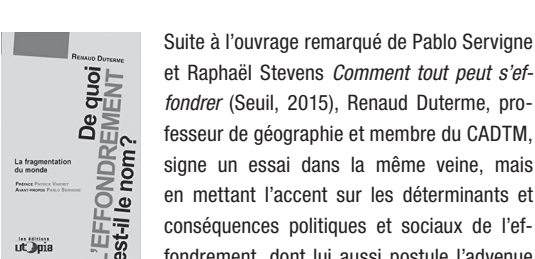


La permaculture, dans une vision classique, consiste en la pratique d’une agriculture respectueuse de la nature qui s’imprègne et s’inscrit de l’équilibre complexe, présent dans les différents écosystèmes. La *permaculture humaine*, telle qu’envisagée par les deux auteurs de cet ouvrage, recouvre une acceptation plus large du terme. Il s’agit de penser également l’homme dans cette relation à la terre, d’intégrer une dimension sociale, laquelle s’avère parfois être absente dans une conception plus traditionnelle de la permaculture. Cultiver la terre revient alors à cultiver l’être qui est en nous, à recréer du lien et de la vie tout autour de nous. Ce livre dresse de façon claire le bilan – peu glorieux – de nos modes de production et de consommation sur les ressources naturelles et sur l’équilibre planétaire. Cela étant, les auteurs, loin de se résigner, invitent tout un chacun dès aujourd’hui à opérer à leur niveau et par de multiples voies les changements nécessaires afin d’ériger la société de demain. Au-delà du simple manuel visant à opérer une transition vers une société plus responsable écologiquement parlant, ce livre est à l’image du tableau de la « permaculture humaine » dressée par ses auteurs : il regorge de vie.

De nombreux coups de crayons en passant par des contes colorés mettant en scène des animaux exotiques et témoignages variés ponctuent la lecture et stimulent l’imaginaire, l’esprit créatif et l’enthousiasme du lecteur. Ces éléments s’avérant tout aussi essentiels pour accomplir une telle transition. La permaculture humaine dessine alors un système dynamique où l’homme en vient à ne plus occuper une place « centrale » et supérieure aux autres parties. Cette nouvelle mise en perspective va de pair avec un renforcement des relations qui lient l’homme aux autres éléments et conduit à créer du sens, de la vie et à refonder un nouvel équilibre. Complémentarité et co-construction deviennent alors les maîtres mots dans cette belle aventure.

Bernard Alonso et **Cécile Guiochon**, ***Permaculture humaine. Des clés pour vivre la transition***, illustrations de **Marie Quelvin**, Éditions **écosociété**.

Luca Fiamingo



Suite à l’ouvrage remarqué de Pablo Servigne et Raphaël Stevens *Comment tout peut s’effondrer* (Seuil, 2015), Renaud Duterme, professeur de géographie et membre du CADTM, signe un essai dans la même veine, mais en mettant l’accent sur les déterminants et conséquences politiques et sociaux de l’effondrement, dont lui aussi postule l’advenue dans le courant du siècle. En évoquant les rapports de classes, Servigne et Stevens, dans leur avant-propos, nuancent une idée répandue à gauche, celle que les riches auraient tous les moyens de se mettre à l’abri des catastrophes (écologiques, climatiques, énergétiques, économiques, sociales). C’est vrai dans une certaine mesure, ils pourront le faire temporairement mais seront tôt ou tard rattrapés par le réel et tomberont « d’autant plus haut qu’ils ont atteint des niveaux élevés d’opulence » (p.23). N’empêche que nous ne sommes pas égaux face à l’effondrement, et que les *gated communities*, la justice de classe, le racisme institutionnalisé et les murs d’isolement se généralisent. Après avoir parlé de l’imaginaire de l’effondrement (dans la littérature, le cinéma), l’auteur en vient à examiner sa réalité, en faisant deux détours par l’histoire, celle des Romains et celle des Mayas, et en déclinant ses modalités : l’écocide (ou destruction de l’environnement), la complexité, la question sociale et la surpopulation, dont il relativise l’impact (à tort, à mon avis). Il détruit aussi deux illusions répandues : que la croissance finira bien par revenir et que les technologies, telles une nouvelle providence, viendront à bout de nos problèmes. Pour faire face à l’effondrement, en minimiser l’impact, Duterme veut revitaliser la lutte des classes par des tactiques finalement classiques : la grève, le boycott, l’expropriation, la déprofessionnalisation de la politique, la réduction du temps de travail, l’annulation de la dette, etc.

Renaud Duterme, *De quoi l’effondrement est-il le nom ? La fragmentation du monde*, Éditions Utopia, 2016, 137 pages.

B. L.



Dans *Sapiens. Une brève histoire de l’humanité*, Yuval Noah Harari nous conte l’évolution de l’espèce humaine, depuis les premiers pas de nos ancêtres australopithèques, il y a 2,5 millions d’années, jusqu’aux fantômes des transhumanistes du XXI^e siècle. Ce professeur d’histoire à l’Université hébraïque de Jérusalem n’a qu’une quarantaine d’années mais c’est un puits de science et surtout un humaniste post-moderne. Il nous livre ses savoirs dans un style simple, alerte, plein d’humour et d’autodérision. C’est un déboulonneur de mythes d’une redoutable efficacité qui doit souverainement déplaire à tous les fondamentalistes, qu’ils soient religieux ou économistes classiques. On lira avec délectation la page (p.112) où il décrit le passage de l’abondance frugale des sociétés de chasseurs-cueilleurs aux sociétés d’éleveurs-cultivateurs qui ont, sans le savoir et il y a environ 12 000 ans, inventé le travail, la propriété, le vol et l’argent… Quand il compare cette étape douloureuse pour l’humanité avec les illusions consuméristes d’un étudiant qui, en 2016, contracte un emprunt pour des études qui lui permettront d’intégrer une grande entreprise, on a compris que

l’on a affaire à un décroissant qui, sans s’en revendiquer, démonte le mythe qui tient ensemble et fait marcher les individus victimes du capitalisme productiviste. Constatant les erreurs constamment commises par l’humanité, il imagine probable son évolution vers le transhumanisme.

Harari est homosexuel et on lit entre ses lignes son mépris pour les mâles dominants qui ont inventé des fables – fort efficaces – pour justifier les dominations, les hiérarchies, l’exploitation. On découvre aussi sa pitié pour les victimes des puissants de toutes époques. S’il est vrai que, comme le dit Karl Marx, « *Les hommes font l’histoire mais ils ne savent pas l’histoire qu’ils font* », il faut lire Sapiens pour être moins idiot et comprendre la farce dans laquelle nous sommes obligés de jouer.

Harari est très moderne. Il anime un mooc (*massive open online course*) auquel sont abonnés des dizaines de milliers d’étudiants. Il dispense aussi gratuitement ses idées brillantes et déstabilisantes sur un blog multilingue. En français, on le découvre sur **www.yn-harari.com/fr/**. Cela vaut la peine de s’y promener…

Harari Yuval Noah, **Sapiens. Une brève histoire de l’humanité**, **Albin Michel**, 506pp., [2011 en Hébreu], 2015.

A.A.



En 2004, j’ai lu *Globalia*, un livre de Jean-Christophe Ruffin qui décrivait un monde dystopique!. Je me suis dit que, peut-être, dans longtemps, se réaliserait son scénario de science-fiction. En gros, il imaginait un monde divisé en deux zones : des zones sécurisées, principalement l’hémisphère nord et des non-zones situées dans l’hémisphère sud, refuges pour des populations que le pouvoir central qualifie de « terroristes ». Les nantis vont prélever les ressources naturelles et minières dans ces zones de non-droit.

Treize ans plus tard, il faut bien constater que le monde est bien engagé sur cette voie. En Syrie, en Irak, en Libye, en Somalie, les États n’existent plus et des seigneurs de guerre se partagent les territoires en opprimant les populations au nom d’idéologies religieuses ou politiques des plus contestables.

Les populations tentent évidemment de fuir ce chaos mortel et, comme dans *Globalia*, les zones où persiste sécurité et une certaine prospérité sont protégées par de solides murailles et des militaires lourdement armés. Ce monde binaire, où des privilégiés se réfugient dans des forteresses et repoussent les gueux dans leur enfer quotidien se développe aussi au sein des sociétés : en Amérique du sud notamment, se multiplient les *gated communities* où les riches s’isolent des pauvres au moyen de hauts murs, de miradors et de milices armées.

Les écologistes au bon cœur affirment : « *Il faudrait 4 ou 6 planètes si le monde entier copiait les niveaux de vie de l’Europe ou des États-Unis* ». Hé oui, mais les puissants le savent aussi et ils n’entendent pas modérer leur avidité matérielle illimitée. Ils s’organisent donc pour que *Les Damnés de la Terre* ne viennent pas marcher sur leurs plates-bandes joliment fleuries. Le roman de Ruffin qui dénonçait la logique de la mondialisation n’est plus vraiment une fiction en 2017.

Jean-Christophe Ruffin, *Globalia*, Gallimard folio, 2004, 9,30€. **Frantz Fanon**, *Les damnés de la Terre*, Éditions La Découverte, [1961], 2004, 10,50€.

A.A.


^[1] Dystopie : récit de fiction dépeignant une société imaginaire organisée de telle façon qu’elle empêche ses membres d’atteindre le bonheur.

QUI COMMANDE ?

Puisque les humains sont des êtres parlants/pensants, c’est au travers des mots qu’ils peuvent comprendre le monde dans lequel ils vivent. Appliquons ce précepte au concept du « commandement ».

Pour ne pas remonter trop loin dans le temps, voyons ce qu’il en était pendant des siècles dans nos contrées européennes. Au règne de la féodalité était l’**aristocratie** (du grec *aristos*, « excellent » et *kratos*, « pouvoir »). Il est clair que le commandement était alors aux mains de quelques privilégiés, les nobles, élus par Dieu, au sang différent de celui du peuple (il était – et est toujours paraît-il – bleu). Mais le peuple, qui était quand même le plus nombreux, ne s’est pas laissé faire et au bout de quelques siècles, de révoltes en révolutions, a conquis la **démocratie** (de *demos*, « peuple », justement).

Mais il est vite apparu qu’au sein de ce peuple, dit souverain, certains étaient plus égaux que d’autres. Le capitalisme, porté par la classe bourgeoise, a pris le pouvoir et l’on a donc assisté à l’émergence d’une **ploutocratie** (*ploutos*, « richesse»). Ces nouveaux maîtres du monde ne peuvent gérer le pouvoir seuls et ont besoin, comme par le passé, de serviteurs zélés. Puisque leur pouvoir s’est développé sous la forme de la société techno-industrielle, ils se sont donc entourés d’une **technocratie** (*techné*, « métier, compétence, expert »). Au service des «1%», ces 5 à 10% d’experts souvent scientifiques sont secondés par des experts politico-juridiques. Cette seconde caste de valets se concentre principalement dans les lieux centraux du pouvoir : chez nous beaucoup sont donc des **eurocrates**.

Le plus grand nombre supporterait-il encore longtemps cette injustice? C’est à craindre quand on connaît la propension de beaucoup à la servitude volontaire et quand on voit la puissance de contrôle rendue possible par la **mediacratie**. Mais si les choses devaient changer, on pourrait en revenir à ce qu’Aristote (qui avait presque tout compris) nous proposait il y a 2.500 ans déjà : l’**ochlocratie**! (*okhlos*, « pauvres »). Et voici que vient d’apparaître un nouveau mot : l’**émocratie**. Vous l’aurez deviné, il s’agit de la technique employée par certains, médias ou politiques, qui surfent sur des émotions brutes telles la peur ou la colère pour manipuler des foules peu enclines à la réflexion.

Et maintenant, vous pouvez jouer le même jeu de l’explication étymologique des types de pouvoir en ce monde avec les mots d’origine latine : monarchie, hiérarchie, oligarchie, polyarchie, anarchie…

AA

MOI, TRANSHUMAIN…

Je suis né il y a 22 ans. Mes parents, qui étaient très riches, n’ont pas laissé ma naissance au hasard de la nature et j’ai été programmé pour être exempt des faiblesses habituelles des êtres humains normaux. Grâce au ciseau à ADN de la technologie CRISPR-Cas9², des gènes positifs ont été insérés dans mon embryon et je suis donc potentiellement capable de vivre jusqu’à 500 ans. D’ici là, il est certain que la technologie aura progressé et je peux donc espérer approcher l’immortalité.

Ma mère qui n’avait pas envie de supporter les affres de la maternité a donc confié son ovule fécondé par papa à une mère porteuse. Né par Césarienne quand l’ont décidé les gynécos, je n’ai pas subi de stress natal et les risques que cela comporte. Évidemment, je ne sais plus bien qui est ma mère, la porteuse ou la donneuse d’ovule. Et puis, comme on a voulu me protéger de tout danger, j’ai été élevé par différentes nounous très expérimentées…

Grâce à des injections d’hormones et de neurostimulants, j’ai fait des études brillantes et, à 22 ans, je suis docteur en informatique et en technologies de l’environnement. Mes professeurs particuliers m’ont bien aidé à devenir très savant. Il était évident que je ne pouvais aller à l’école, c’est dangereux, et quand on réalise que c’est l’immortalité que je pouvais rater à cause d’un stupide accident, on ne peut qu’approuver mes parents qui m’ont protégé de cette perte gravissime.

BRÈVES

Depuis mon adolescence, j’ai un problème : le désir sexuel étant apparu en moi, j’ai eu envie de trouver une partenaire. Mais il est évident que je ne pouvais fréquenter une femelle chimpanzé, une humaine non augmentée³, j’ai rencontré quelques jeunes femmes améliorées. Mais elles étaient tellement prétentieuses, tellement coincées (et moi aussi, je l’avoue) que ce furent des échecs cuisants. Aujourd’hui, j’essaie de me consoler avec mon robot sexuel⁴ mais je m’en lasse vite.

Je suis à la maison. Mes parents sont en croisière sur le Pacifique. Je m’ennuie très fort mais pas question de sortir et de mettre en danger ma précieuse immortalité. Avec ma mémoire intégrale et mes cyberperces cervicales reliées à Internet, j’ai enregistré tant de choses que je pense n’avoir plus grand-chose à découvrir. Je n’ai plus envie de rien… Mais si… j’ai une envie qui grandit en moi : mourir, mourir, mourir…

A435216A6674

HYPERCAR

C’est en 1994 qu’Amaury Lovins développa, au sein du Rocky Mountain Institute, le concept d’hypercar. Ces écologistes américains, qui avaient foi dans la technologie et le capitalisme, ont eu une idée séduisante : proposer des véhicules automobiles innovants, très légers (en aluminium, ou carbone, quelques centaines de kg), aérodynamiques, à propulsion classique ou alternative qui, grâce à ces caractéristiques, consommeraient moins de 1l de carburant au km.

Des études, des recherches, la création d’une société commerciale ont eu lieu. Où en est-on 23 ans plus tard ? En fait, ce à quoi on a assisté est l’apparition des SUV (Sportive Utility Véhicules), ces grosses bagnoles au look agressif. Si en 2008, en Europe, ce segment du marché automobile représentait 8%, il atteignait… 25% en 2015 !. En Belgique, la voiture la plus vendue en 2016 est la Hyundai Tucson, SUV ; le VW Tiguan, SUV, est le 4^{ème}, la Peugeot 2008, SUV, 5^{ème}… Et donc, malgré l’amélioration des performances des moteurs, pas de baisse radicale de la consommation de carburant mais quelque 10l/100km qui propulsent des milliers de tonnes de CO₂ dans notre atmosphère et polluent l’air de nos villes. Deux tonnes de métaux, de verre, de plastique pour transporter les 75kg de viande des auto-solistes qui, tous les jours, vont au boulot en voiture, ce n’est vraiment pas rationnel. Quoique, les vendeurs de pétrole et de matières premières remercient les constructeurs automobiles de leurs choix… productivistes.

AA

LA BOMBE P FAIT PSCHIIIT !

En 1974, le biologiste états-unien Paul Ehrlich écrivait *La bombe P*, livre dans lequel il redoutait une explosion démographique conduisant à de terribles famines. Il est vrai qu’à cette époque, les projections étaient très inquiétantes. Or, depuis lors, la transition démographique a eu lieu : dans beaucoup de pays, les couples font moins d’enfants et selon les démographes, la population devrait culminer à 9 milliards d’humains en 2050. S’il faut 2,1 enfants par couple pour stabiliser la population, on constate par exemple que l’on en est à 1,5 enfant en Europe et à 1,3 enfant au Japon⁵. On ne peut que se réjouir de voir les familles souhaiter modérer leur descendance car cela fait baisser la pression environnementale sur notre pauvre planète au bord de l’épuisement.

Mais à côté de cette évolution positive, se fait jour une diminution involontaire de la natalité. En effet, suite à la présence en quantité croissante de perturbateurs endocriniens dans les chaînes alimentaires, on constate une augmentation des cas de stérilité. En conséquence, aujourd’hui 7% des naissances en Europe se font par reproduction artificielle : insémination, fécondation *in vitro*, mères porteuses… les techniques sont de plus en plus complexes et de plus de plus éloignées des processus naturels, avec des questionnements éthiques lourds. Mais cela crée un nouveau marché très rentable pour certains : ainsi, aux États-Unis, « *un site*

en ligne, Fertility, propose un bébé sur catalogue pour 20.000\$, avec une sélection de caractéristiques précises ⁶». Le capitalisme, décidément, parvient toujours à créer un marché avec la réparation des dégâts qu’il crée par ailleurs.

AA

GREED, GREED, GREED

Les analystes qui ont tenté d’expliquer les raisons de la crise financière 2007/2008, qui nous affecte aujourd’hui encore, ont souvent débouché sur une cause première : la cupidité. Décliné en français sous des vocables tels que voracité, convoitise, voracité, glotonnerie, boulimie, envie, vampirisme, mercantilisme… ce vice destructeur fut nommé greed par les anglophones. Or, pourtant, déjà en 1987, sur base d’un scénario titré *Greed*, Oliver Stone réalisait le film *Wall street* dans lequel Michael Douglas incarnait un de ces *yuppies* qui poussent le monde vers l’abîme. Ce juste vice-cieux déclarait « *L’avidité est bonne, l’avidité est juste, l’avidité ça marche…* » (www.youtube.com/watch?v=VxYQ0S6gkma).

En 2009, après ce crash destructeur, l’*establishment*, apparemment repentant, nous a dit : « *Plus jamais ça!* ». Hélas, les faits ont montré que bien peu de mesures ont été prises pour limiter l’avidité des milieux financiers. Huit ans plus tard, un autre comédien disait ce qu’il pensait de ce penchant compulsif à l’accaparement maximal : https://www.youtube.com/watch?v=W0F03ZAuemE . Décidément, avec ce gars à la tête des États-Unis, ce qu’il y a 2.500 ans déjà était dénoncé par Aristote sous le nom de chrématistique⁷, l’exact opposé de l’économie, a de beaux jours devant elle…

ORWELL ? NON, MERCI !

En résumé, voilà la réaction d’élèves de l’enseignement secondaire au Québec face à leur professeur de philosophie qui leur demandait de lire *1984*. Ils ne sont plus intéressés d’étudier les mécanismes de la domination et de la surveillance, car ceux-ci ne les dérangent finalement pas : ils considèrent que les avantages des TIC l’emportent sur leurs inconvénients. C’est la « révolte des conformistes », comme le titre *Le devoir* du 17 décembre 2016, ceux qui se satisfont des ombres de la caverne de Platon, sont aliénés et fiers de l’être. Ils vont à l’école pour décrocher un « bon job », point barre. C’est exactement l’objectif qu’assigne la Table ronde des industriels (ERT) à l’enseignement obligatoire en Europe. À nouveau, l’Amérique nous devance dans les têtes. Le mot résistance a plus de résonance que jamais.

Signalons que les éditions L’Échappée viennent de rééditer *La ferme des animaux* en bande dessinée, d’abord en français puis en créole, avec des commentaires de Patrick Marcolini.

BL

- 1 Ce terme a pris une connotation négative depuis l’avènement de la ploutocratie qui nomme ces pauvres, « populace ».
- 2 La technologie CRISPR est un outil génétique très efficace, un espèce de ciseau à ADN qui permet d’agir sur les gènes : https://fr.wikipedia.org/wiki/Clustered_Regularly_Interspaced_Short_Palindromic_Repeats_grâce à l’enzyme endonucléase Cas9 https://fr.wikipedia.org/wiki/Cas9
- 3 C’est ainsi que les transhumanistes qualifient ceux qui seraient assez tous pour refuser (ou ne pas avoir les moyens de s’offrir…) une « augmentation » : Ceux qui décideront de rester humains et refuseront de s’améliorer auront un sérieux handicap. Ils constitueront une sous-espèce et formeront les chimpanzés du futur. « Libération, 12/05/02.
- 4 http://mc.bfmtv.com/emission/le-1er-robot-sexuel-du-monde-le-fil-d-ariane-du-0510-920093.hhttp://rnc.bfmtv.com/emission/le-1er-robot-sexuel-du-monde-le-fil-d-ariane-du-0510-920093.ht ou https://fr.aliexpress.com/w/wholesale-sex-robot-dolls.html.
- 5 Toutes les projections pays par pays sur http://www.ined.fr/fr/tout-savoir-population/graphiques-cartes/population_graphiques
- 6 Entretien avec Pièces et main-d’œuvre dans Barré, magazine à contre courant n°5 - http://barremag.info/Numeros-Barre
- 7 Wikipedia : La chrématistique (de chrématistikos, qui concerne la gestion ou la négociation des affaires et plus particulièrement les affaires d’argent ; à chrémata, les richesses ou deniers) est une notion créée par Aristote pour décrire la pratique visant à l’accumulation de moyens d’acquisition en général, visant plus particulièrement celui qui accumule la monnaie pour elle-même et non en vue d’une fin autre que son plaisir personnel. Aristote condamne cette attitude.

AGENDA / ANNONCES

CENT ANS DE CONFLIT EN PALESTINE : CONCERT, RENCONTRES, CINÉMA, THÉÂTRE, EXPOSITIONS – DU 7 AU 14 MARS – À LA VÉNERIE, WATERMAEL-BOITSFORT



L'année 2017 marque le centenaire de la Déclaration Balfour par laquelle le Royaume-Uni envisageait favorablement « l'établissement d'un foyer national juif en Palestine », alors qu'il venait par ailleurs de promettre un Grand État arabe. Cette année est aussi celle du 50^{ème} anniversaire de la « Guerre des Six Jours » qui eut pour conséquence l'occupation par Israël de Jérusalem-Est, de la Cisjordanie, de la bande de Gaza et du plateau syrien du Golan.

Si le « Nettoyage ethnique » de la Palestine - et pas un "conflit" - se poursuit dans la plus grande impunité, il est plus que jamais nécessaire d'en parler.

- 07.03 à 18:00 : soirée d'ouverture - Exposition: vernissage de « 50 ans d'occupation, 50 ans sous la tente » - 19h00 : repas palestinien - 20h30 : concert de Ramzi Aburedwan & l'Ensemble Dal'Ouna.
- 08.03 à 18h00 et 20h30 : cinés apéros: Noce en Galilée.
- 09.03 à 20h00 : conférence-débat: Du sionisme au post-sionisme.
- 10.03 à 20h30 : théâtre: Terres promises.
- 11.03 à 17h00 : conférence: La société israélienne et sa classe politique ; 19h00 : repas palestinien ; 20h00 : ciné débat: 3 000 Nuits.
- 14.03 à 20h00 : conférence-débat: Palestine 2017, un conflit sur la voie de l'oubli ?

Toute la semaine : vente de livres, des coquelicots pour la paix et des produits palestiniens proposés par Le Philistin. Présentation du travail avec le keffieh de la styliste Fadila Aalouchi.

Infos et tickets- www.lavenerie.be, 02/672.14.39



LE DÉSASTRE DE LA BAGNOLE, BONHEUR POUR LA CROISSANCE

En ces périodes de salon de l'auto (juste passé à Bruxelles) et de pic de pollution, rien de tel que de rappeler le désastre social, écologique et humain de la bagnole, alors que 2016 est une année record en termes de vente de voitures neuves. Allez, espérons qu'on fera mieux en 2017 ! Et les bronches des enfants (et des autres) ? La science verra ça, en attendant, rien ne vaut mon droit à la (im-)mobilité !

« Si la voiture ne m'appartient plus, peut-être que la ville n'appartient plus à la voiture non plus », tiré du documentaire très bien fait :

<https://www.youtube.com/watch?v=E9-mq0il5dY&feature=youtu.be>



Kairos

Kairos souhaite montrer qu'un journal peut être indépendant, et engagé, offrir au lecteur la capacité réelle de saisir et de penser les enjeux actuels, en faisant sortir le lecteur de ce rôle que les médias dominants lui ont donné avant tout autre: celui d'un client lecteur d'une presse dont l'information était un prétexte.

Un média est ce qui nous offre la possibilité de comprendre ce qui sort de notre rayon direct d'analyse, il est donc essentiel dans la formation de la pensée critique, et donc de la citoyenneté.

Il faut oser dire et montrer que la diversité n'existe pas actuellement dans des médias qui sont peu ou prou les mêmes et propagent un modèle de pensée unique.

Il faut nommer les limites, celles qui dépassées relèguent une partie de l'humanité au ban du monde et amènent à considérer la terre comme un vaste réservoir inépuisable, réceptacle de nos déchets. La citoyenneté est à ce prix... elle ne s'achète pas.

ABONNEZ-VOUS À KAIROS*

*Pour s'abonner, il suffit de faire un virement bancaire à l'ordre de Kairos asbl sur le compte: 523-0806213-24

IBAN BE81 5230 8062 1324 — BIC TRIOBEBB, et d'indiquer en communication l'adresse d'envoi.

Plus d'infos sur: www.kairospresse.be/abonnement

(Abonnement belge à partir de 18 euros pour un an et 6 numéros)

Découvrez-nous également chez de nombreux vendeurs de presse et libraires en Belgique

NE PAS JETER! PARTAGER!